

Economie+ Gabon



Alain Saint Pierre, une vie au service du spectacle

Animateur, producteur, chef d'entreprise, Alain Saint Pierre nous a quittés en juillet dernier, laissant derrière lui le souvenir d'un homme aussi compétent dans le monde artistique que dans celui de l'entrepreneuriat.

Lire p. 20

Port-Gentil : la ville la plus propre du pays !

LASER



La Direction générale de l'Environnement vient de publier un rapport sur la salubrité des principales villes

gabonaises. Une étude qui prend en compte des facteurs aussi divers que l'implication des services municipaux, le volume de déchets, ou encore l'importance des activités économiques dans ces villes. Résultat, c'est la capitale économique du pays qui tire les marrons du feu !

Lire p. 4

LE PÉRIODIQUE DES DIRIGEANTS ET LEADERS D'OPINION - LE PÉRIODIQUE DES DIRIGEANTS ET LEADERS D'OPINION - LE PÉRIODIQUE DES DIRIGEANTS ET LEADERS D'OP

L'ESSENTIEL

LASER

Cap sur le bois « made in Gabon » !

En interdisant l'exportation des grumes à l'état brut, le gouvernement a décidé de jouer la carte de la transformation locale. Un programme ambitieux qui se traduit par des premiers résultats mais qui nécessitera du temps et des moyens pour renforcer l'industrialisation de ce secteur.

Lire p. 6

Le nouveau visage de l'industrie de la nuit

Un nouvel environnement législatif encadre depuis bientôt deux ans l'activité des débits de boissons. Des mesures qui ont mis en péril le fonctionnement de nombreux bars et qui ont conduit certains établissements à se repositionner dans ce nouveau contexte. Etat des lieux.

Lire p. 8

INNOVATION/STRATÉGIE

Les droits d'auteur au Gabon

Comme dans toute activité professionnelle, celle des artistes mérite d'être protégée et rémunérée. Mais force est de constater que, malgré la création de l'Agence nationale de promotion artistique et culturelle (Anpac) en 1987, la notion de droit d'auteur reste aujourd'hui trop souvent une vue de l'esprit au Gabon.

Lire p. 16



EMPLOI/FORMATION

Le boom du commerce du savoir

Pour faire face au déficit existant en matière d'offre de formation supérieure, plus d'une trentaine d'établissements supérieurs ont été créés par des promoteurs privés durant les quinze dernières années. Un constat d'où il ressort que la qualité n'est pas toujours proportionnelle à la quantité.

Lire p. 22

DOSSIER

LA GRANDE DISTRIBUTION



Plongée dans les arcanes d'une activité en plein développement, portée par une demande croissante. Un marché où cohabitent des sociétés qui font figure de poids lourds du secteur, déclinant leur offre à travers des enseignes qui ont su séduire les consommateurs gabonais, aux côtés des traditionnels commerces de détail qui tentent de tirer leur épingle du jeu.

moovinternet
Surfez sans calculer. **no limit**

Forfait Jour 500F TTC 10 Mo Envoyez «i» au 501	Forfait Hebdo 2 500F TTC 75 Mo Envoyez «i» au 507	Forfait Mois 10 000F TTC 400 Mo Envoyez «i» au 530
--	---	--

Offre internet à 24 000 F + 1 mois gratuits*

etisalat

Une nouvelle touche d'élégance... Pour une saveur inégalée

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE. A CONSOMMER AVEC MODERATION.

One people, One beer *
* Un peuple, Une bière

EDITO

Dans le monde marchand qui est le nôtre, la notion de consommation incarne un désir partagé. Désir des citoyens des sociétés dites de consommation qui – par opposition aux sociétés de pénurie où les biens disponibles sont en quantité limitée – préfèrent évoluer dans un contexte qui leur permet, potentiellement, de satisfaire leurs besoins et leurs envies. Désir des économistes qui, échaudés par la crise financière et ses bulles incendiaires, la considèrent comme un levier de salut, déclencheur d'un cercle vertueux : la demande engendre de l'activité, qui induit elle-même de l'emploi et de la richesse. Ce constat appelle une évidence, la possibilité de consommer passe par la capacité à le faire. La régulation des marchés financiers qu'appellent aujourd'hui de leurs vœux la plupart des grands de ce monde doit se traduire par des nouvelles stratégies d'investissement vers l'activité économique « réelle » afin de permettre au plus grand nombre d'avoir accès, via l'emploi, à cette possibilité de consommer. Autre évidence, pour satisfaire cette demande, encore faut-il qu'une offre existe. Le marché gabonais de la grande distribution, qui fait l'objet de notre dossier du mois, l'a bien compris et n'a de cesse de proposer une gamme de produits toujours plus vaste à l'intention d'une population de plus en plus urbanisée et demandeuse des standards internationaux du genre. Gageons que le dynamisme de ce secteur ait valeur d'exemples pour d'autres pans de l'économie gabonaise. Ce numéro de rentrée met également à l'honneur une grande personnalité gabonaise des médias qui a disparu cet été. Alain Saint-Pierre, décédé en juillet dernier, était cet animateur, producteur et grand mélomane tant apprécié des auditeurs d'Africa n° 1. Mais il était aussi un acteur de l'économie locale à travers sa société ASP.Com, spécialisée dans la communication et l'événementiel. Soit une alliance du talent et du réalisme économique, une marque de fabrique que nous apprécions au sein de la rédaction et qui nous pousse, plus que jamais, à mettre en valeur toutes les intelligences du pays.

Bonne lecture et à bientôt pour notre prochain numéro

JEAN-PIERRE PONT

Sommaire

Laser

- Port-Gentil : la ville la plus propre du pays ! p. 4
- Cap sur le bois « made in Gabon » ! p. 6
- Le nouveau visage de l'industrie de la nuit p. 8
- Le défi du logement à Libreville p. 9

Dossier : la grande distribution

- Le cœur de la consommation p. 10
- Bernard Azzi, directeur général de Prix Import p. 12
- Olivier Vesmare, directeur général de Centr'Affaires p. 14
- Jean-Baptiste Bikalou, président directeur général de Petro Gabon p. 15

Innovation et stratégie

- Les droits d'auteur au Gabon p. 16

Médias

- Alain Saint Pierre, une vie au service du spectacle p. 20

Emploi/Formation

- Le boom du commerce du savoir p. 22

NTIC

- Google à l'ère de la téléphonie mobile p. 27

POUR LA RENTRÉE LE CHOIX CIBLÉ

- 298 540 FCFA**
Notebook Compact
MINI CQ10-410SF
Intel Atom N450 1.66GHz •
SD 100 Go • RAM 1 Go
- 298 540 FCFA**
Notebook net PC 1001PX
Intel Atom N450 1.66GHz •
SD 100 Go • RAM 1 Go
- 518 020 FCFA**
TOSHIBA SATELLITE C660
Intel Pentium Dual Core 2.33GHz •
SD 800 Go • RAM 4 Go
- 597 080 FCFA**
MINI PC DE BUREAU
MP 3130
Intel Pentium E5400 2.33GHz •
SD 120 Go • RAM 2 Go
- 590 000 FCFA**
MP P600DC 4030
Intel Core 2 Duo 1.86GHz •
SD 120 Go • RAM 2048 Mo

electra

01 43 19 43 19 - Libreville - tél. (+241) 72 23 96 / (+241) 02 22 95 71 / (+241) 07 34 31 30
fax. +33 1 78 72 85 12 / B.P. #11 - Port-Gentil - tél. (+241) 83 34 16 - fax. (+241) 86 16 31
electra@groupesocietes.com - www.electra.gabon.com

Retrouver toutes les informations sur l'économie gabonaise en vous abonnant gratuitement à la newsletter sur notre site www.economie-gabon.com

economie .com

RÉDACTION
Rédacteur en chef : Johann Freixas
 +241 07 97 02 55 assisté de Rebecca Ntsame
Secrétaire général de la rédaction : Didier Bras
Directeur artistique : Jean-Noël Dubois
Maquettistes : Aurélie Landeau et Nathalie Pointlane
Webmaster : Prune Pont-Benoit
Ont participé à ce numéro : Abel Boundoukou, Diego Essandone, Johann Freixas, Albert Mondongo, Rebecca Ntsame, Anne Ophèle, Prosper Tonda Mambenda.

GESTION ET ADMINISTRATION
Directeur de la publication : Bertrand Mickael Moundjoukou.
Assistante administrative et commerciale : Mabelle Clothilde Ambani : +241 07 12 61 00
 ambanimabelle@yahoo.fr
Chef de Publicité Gabon : Esther Ludeau - +241 03 14 00 38 - e.ludeau@yahoo.fr
Co-gérants : Jean-Pierre Pont - jeanpierrepont@gmail.com
 Philippe Chandezon - pchandezon@yahoo.fr
Régie internationale : MOBILITY MEDIA AGENCY : +33 6 83 14 43 08

INFORMATIONS LÉGALES
 MOBILITY MEDIA AFRICA : Sarl au capital de 20.000.000 FCFA - RCCM N°2010B09428 - Numéro statistique : 071619 R
 Siège social : immeuble BICP, BP 4562 Libreville Gabon - Editeur de : ECONOMIE GABON + - Révisé de déclaration de constitution d'un organe de presse : N°0165/ MCPEN/SG/DCOM du 3 Juin 2010 - Site Internet : www.economie-gabon.com
 Impression : Groupe RICCOBONO 115, chemin des Valettes, 83490 Le Muy, France - Tirage : 10 000 exemplaires

Port-Gentil : la ville la plus propre du pays !

Un récent rapport de la Direction générale de l'Environnement vient de placer Port-Gentil, la capitale économique du pays, en tête du classement sur la salubrité des neuf capitales provinciales du pays.



L'importante activité économique qui rythme la ville de Port-Gentil se traduit par une production très importante de déchets industriels. Ceux-ci sont traités par des prestataires, ce qui contribue à un bilan satisfaisant en termes de salubrité publique.

A l'approche de la CAN 2012 qui offrira au pays une vitrine touristique sans précédent, le Gabon multiplie les initiatives pour améliorer la propreté de ses centres urbains et garantir l'hygiène publique dans principales villes du pays. Un récent classement national réalisé par la Direction générale de l'Environnement (DGE) met en exergue les dispositifs de gestion des déchets et de nettoyage dans les principaux centres urbains du pays. En tête du classement, on trouve la cité pétrolière et capitale économique du pays, Port-Gentil, suivie de Libreville et d'Oyem, la capitale de la province Nord, le Woleu-Ntem.

Une étude qui permet de cibler différents aspects à améliorer
Pour réaliser cette étude, la DGE a mesuré l'implication des services municipaux, le volume de déchets, ou encore l'importance des activités économiques dans ces villes. Ce classement met en lumière les aspects à développer afin de

permettre d'atteindre un niveau de salubrité maximum dans chacune des principales villes du pays et les contrées environnantes. Avec un total de 177 points, la ville de Port-Gentil bénéficie de la forte

implication des acteurs municipaux dans la gestion des déchets. L'importance de l'activité économique qui s'y déroule oblige les autorités municipales à établir des garde-fous à l'endroit des entre-

prises afin qu'elles gèrent efficacement les déchets liés à leurs activités. Ces entreprises font appel à des prestataires pour la gestion de leurs déchets industriels. Libreville totalise quant à elle 147 points. Elle est devancée en raison de la gestion quasi inexistante des déchets encombrants, biomédicaux et industriels. La capitale gabonaise souffre également du nombre de ses quartiers sous-intégrés où la démographie explose, alors que les voies d'accès endommagées ne permettent pas le ramassage quotidien des déchets ménagers. Au nord, la ville d'Oyem arrache sa place sur le podium national grâce à l'implication particulière de la municipalité pour le ramassage des déchets. La commune serait encore sur le point de réceptionner un important don en matériel d'entretien et de nettoyage. En queue de peloton, on retrouve les villes de Tchibanga (Nyanga), Koulamoutou (Ogooué Lolo) et Makokou (Ogooué Ivindo), qui totalisent chacune 92 points. Dans ces trois villes, les autorités municipales sont dans l'incapacité d'estimer la quantité de déchets produite quotidiennement par la population, et les autorités municipales ne sont que très faiblement impliquées dans la gestion de ces déchets. Ces trois villes ne disposent non plus d'aucune décharge publique ni de prestataire mandaté pour le ramassage des ordures. Une situation peu reluisante à laquelle les autorités pourraient rapidement remédier, surtout au regard de la faiblesse de la démographique et de la quasi-inexistence d'activité industrielle « salissante ».

Les critères retenus
- **L'implication des services municipaux dans la lutte contre l'insalubrité :** l'élimination des déchets ménagers – qui comprend les opérations de collecte, transport, tri, valorisation, traitement et stockage – est de la responsabilité des

A Mouila, capitale provinciale de la région de la Ngounié (ci-dessous à gauche) comme à Libreville (à droite), il reste beaucoup à faire pour améliorer l'assainissement des voiries.



communes. Ces dernières sont libres de choisir le mode de gestion qui leur convient. Certaines, en fonction des moyens financiers et techniques dont elles disposent, peuvent fonctionner avec une régie dédiée. D'autres, par contre, peuvent faire appel à des prestations de services. Dans l'ensemble, les deux modes de gestion n'ont jamais fait l'objet d'un suivi de performance et d'efficacité. Cependant, dans un cas comme dans l'autre, il est souhaitable de mesurer l'implication des services municipaux dans la lutte contre l'insalubrité. A cet effet, la commune de Port-Gentil, qui négocie elle-même avec les prestataires de service, semble plus impliquée que celle de Libreville dont les moyens de contrôle sont peu visibles. Les autres villes ne disposent pas de budgets conséquents affectés à la lutte contre l'insalubrité.

- **La quantité de déchets collectés :** seule Libreville dispose d'un pont-bascule. La quantité journalière de déchets collectés dans les autres villes du Gabon ne peut être appréciée qu'à partir des capacités de techniques de collectes (nombre de camions, de points d'apport volontaires, de bacs à ordures, etc.). A ce jour, la commune de Port-Gentil semble offrir la meilleure organisation, contrairement à Libreville et aux autres localités du pays. Oyem connaît quelques dif-

ficultés en raison de l'obsolescence de ses équipements. Autrefois, grâce à son jumelage avec la ville française de Clermont-Ferrand, la capitale du Grand Nord avait bénéficié de quelques équipements de collecte de déchets. Il semble cependant que la commune serait sur le point de réceptionner un important don en matériel d'ici la fin de l'année.

- **La présence des sociétés prestataires :** la présence de prestataires privés joue un très grand rôle dans la gestion des déchets grâce à l'apport de leurs compétences aux services de la mairie. Sovog, pour les déchets ménagers, et un certain nombre d'autres prestataires interviennent au niveau de la commune de Libreville. GPS à Mandji et Impact Environnement Gabon au niveau de Port-Gentil sont les principaux leaders dans la lutte contre l'insalubrité à travers la gestion des déchets ménagers et industriels.

- **Les activités économiques :** les activités économiques d'une localité sont source de production de déchets et permettent de définir leur typologie et leur

quantité. Ils constituent un élément très important dans le dimensionnement des ouvrages d'assainissement. Dans le cas d'espèce, plus les activités économiques sont importantes, plus les besoins d'assainissement sont élevés. Libreville et Port-Gentil se détachent du reste. A distance, Franceville, Lambaréné, Oyem et Mouila suivent avec des réalités différentes, très loin des autres villes de l'intérieur du pays.

- **Les activités industrielles :** outre l'aspect de la production des déchets, les activités industrielles permettent de définir des déchets spécifiques et, par conséquent, l'application de technologies de gestion spécifiques. Seules six villes au plus sur neuf sont concernées par la question. Sur ce point, on peut remarquer que les déchets industriels sont nettement mieux traités à Port-Gentil que partout ailleurs au Gabon.

- **Les types de déchets collectés :** cet aspect permet de distinguer les villes qui s'impliquent dans la gestion de déchets en fonction des moyens mis à leur dispo-

sition et de l'importance qu'elles accordent à ces déchets. Dans le cas présent, quatre types de déchets ont été retenus : les déchets domestiques, les déchets encombrants, les déchets biomédicaux et les déchets industriels.

- **L'influence démographique :** elle est en relation étroite avec la production de déchets de façon générale, et plus spécifiquement des déchets domestiques. D'une manière logique, plus une population est importante et plus sa production de déchets est élevée. Autre conséquence, plus la population est importante et plus grandes sont les difficultés que les villes rencontrent dans la gestion des déchets. Libreville et ses environs, qui concentrent plus de la moitié de la population gabonaise, présentent plus de difficultés que les autres. Le type d'habitat est aussi un élément crucial dans les performances des villes en matière de lutte contre l'insalubrité.

- **L'espace assaini :** il permet de déterminer les zones réelles de nettoyage des différentes villes, car une ville se compose de plusieurs découpages en fonction des activités qui y sont menées. Sont pris en compte différents espaces tels que le centre-ville, les bâtiments administratifs, les voiries publiques, les quartiers résidentiels et les quartiers

REBECCA NTSAME

Le classement selon les indices de salubrité

	LIBREVILLE	PORT-GENTIL	OYEM	FRANCEVILLE	LAMBARENÉ	MOUILA	TCHIBANGA	KOULAMOUTOU	MAKOKOU
Implication des services Municipaux	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Quantité de déchets collectés	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Présence de sociétés prestataire	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Activités économiques	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Activités industrielles	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Types de déchets collectés	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Déchets domestiques	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Déchets encombrants	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Déchets biomédicaux	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Déchets industriels	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Influence démographiques	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Espace Assaini	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Centre-Ville	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Bâtiments administratifs	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Voies publiques	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Quartiers sous-intégrés	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Existence d'une décharge publique	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Gestion traditionnelle de déchets	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Total des points	147	177	123	114	96	94	92	92	92
Rangs	2	1	3	4	5	6	7	7	7



Cap sur le bois « made in Gabon » !

Avec plus de 400 essences de bois qui s'étalent sur 22 millions d'hectares de terres et couvrent plus de 85% du territoire national, le secteur forestier, qui contribue à hauteur de 6% au PIB (hors hydrocarbures), est l'un des principaux moteurs de l'économie gabonaise. Il est le second employeur du pays après le secteur public, et le premier employeur dans le secteur privé puisqu'il génère quelque 20 000 emplois directs et indirects. Le secteur bois est aussi la seconde source de revenus étrangers au Gabon. En effet, en 2008, avant la mise en œuvre des réformes gouvernementales, la valeur des exportations de bois atteignait 165 milliards de francs CFA, soit 12% des exportations totales.

Le pari de la transformation sur place

En interdisant l'exportation des grumes à l'état brut, le gouvernement semble avoir visé juste puisque cette décision a incité tous les opérateurs du secteur à améliorer les installations de transformation et l'expertise nécessaires au développement de ces infrastructures, toutes choses concordant à moyen terme à la création d'emplois et la formation d'une main-d'œuvre qualifiée. Dès l'entrée en vigueur de l'interdiction, la Société nationale des bois du Gabon (SNBG) avait annoncé son projet de construire trois nouvelles usines de transformation du bois. Détenue à 51% par l'État et à 49% par des sociétés d'exploitation forestière, cette société semi-publique est responsable de la production et du développement forestiers. Ces nouvelles usines devraient lui permettre d'accroître sa capacité de production actuelle de 250 000 mètres cubes, concentrée sur des activités impliquant quelque 300 000 hectares de forêt.

Avant l'interdiction, il avait été estimé que la capacité de transformation du pays atteindrait 60% en 2010, puis 75% en 2011 et 80% en 2012. Or dès 2010, le nombre d'usines de transformation du bois est passé de 82 à 93. La capacité de transformation globale a affiché une légère augmentation (+ 1,5%), passant de 1,6 million de mètres cubes en 2009 à 1,625 million en 2010. La production forestière a quant à elle atteint les 3 millions de mètres cubes en 2009 et 1,6 million en

Fin 2009, le gouvernement annonçait avec fracas l'interdiction d'exportation des grumes à compter de 2010, suscitant toutes les craintes et les critiques de la part des opérateurs et des employés du secteur. Près de deux ans après la mise en œuvre de cette mesure, le secteur bois est encore à pied d'œuvre pour renforcer ses capacités de transformation locale, mais les premières graines d'une industrie à forte valeur ajoutée sortent déjà de terre.



2010. Conséquence logique de cette mesure, les exportations de bois ont chuté de 71,6% en 2010. Malgré ce repli important, la SNBG a enregistré une hausse de 47% de son chiffre d'affaires, établi à 54,8 milliards de francs CFA (83,6 millions d'euros) ; la société ayant désormais orienté ses activités vers la transformation locale, elle a récemment annoncé qu'il serait nécessaire d'opérer une remise à niveau des compétences des salariés afin de s'adapter aux changements générés par le nouvel environnement de travail. Après l'interdiction d'exportation des grumes, seule Rougier Gabon, leader du secteur, avait pu garder la tête hors de l'eau en raison de ses capacités préexistantes de transformation.

Des moyens pour renforcer l'industrialisation du secteur

Selon un rapport d'Oxford Business

Group*, « la baisse de la production peut s'expliquer par l'éviction de la demande extérieure de grumes et le fait que de nombreuses sociétés du secteur, fortement dépendantes des revenus des exportations avant la mise en place de l'interdiction, se sont vu contraintes de suspendre leur production en attendant de pouvoir investir dans les équipements nécessaires à la transformation du bois. Le Gabon pourrait donc rattraper les objectifs dans le futur, par l'optimisation des performances des unités de transformation, et l'investissement dans de nouvelles infrastructures industrielles ».

Pour soutenir le développement du secteur, le gouvernement a décidé en décembre 2010 de mettre en place un fonds de soutien de 20 milliards de francs CFA. Grâce au programme de conversion de dette entre la France et le Gabon, 970 millions de francs CFA ont également pu être injectés dans le secteur pour la création du Bureau Industrie Bois, un organe administratif chargé d'appuyer l'industrialisation du secteur forestier, mais aussi de dispenser des formations aux opérateurs industriels et développer leurs compétences.

En octobre 2010, le ministre gabonais de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Léon Nzouba, a signé à cet effet avec Christophe Haring (de la société suisse éponyme, spécialisée dans la transformation du bois) un accord portant sur la création d'une usine de transformation et l'amélioration de la formation des ouvriers.

Des emplois à la clé

Mais le grand projet sur lequel reposent les espoirs d'une industrie de transformation forte et prolifique reste sans conteste la Zone économique spéciale de Nkok, à une trentaine de kilomètres de la capitale gabonaise, dont 40% des 1 146 hectares seront consacrés à la transformation du bois. D'ici fin mars 2013, la ZES devrait dynamiser le développement du secteur et renforcer l'industrie locale en accordant des facilités administratives et douanières aux opérateurs qui y seront installés, tout en créant quelque 9 000 emplois.

A la fin de l'année 2011, d'autres projets parallèles devraient voir le jour, comme, l'usine de découpe d'Owendo qui a bénéficié du fonds de soutien de la SNBG et du partenariat de la société italienne Angelo Cremona, et qui devrait se traduire par l'avènement de 400 emplois supplémentaires.

Enfin, après des démêlés judiciaires de plus d'un an, les filiales gabonaises de l'ancien leader européen du contreplaqué, Plysorol, devraient bénéficier d'un nouveau souffle grâce au repreneur Ghassan Bitar, de la société John Bitar & Co, basée au Ghana. L'industriel libanais, qui a racheté le groupe au chinois Guohua Zhang (accusé d'avoir mis le groupe en faillite pour récupérer les 600 000 hectares de forêts appartenant aux filiales gabonaises), a annoncé d'importants investissements pour relancer la machine de transformation au Gabon. Une enveloppe de 16,3 milliards de francs CFA devrait

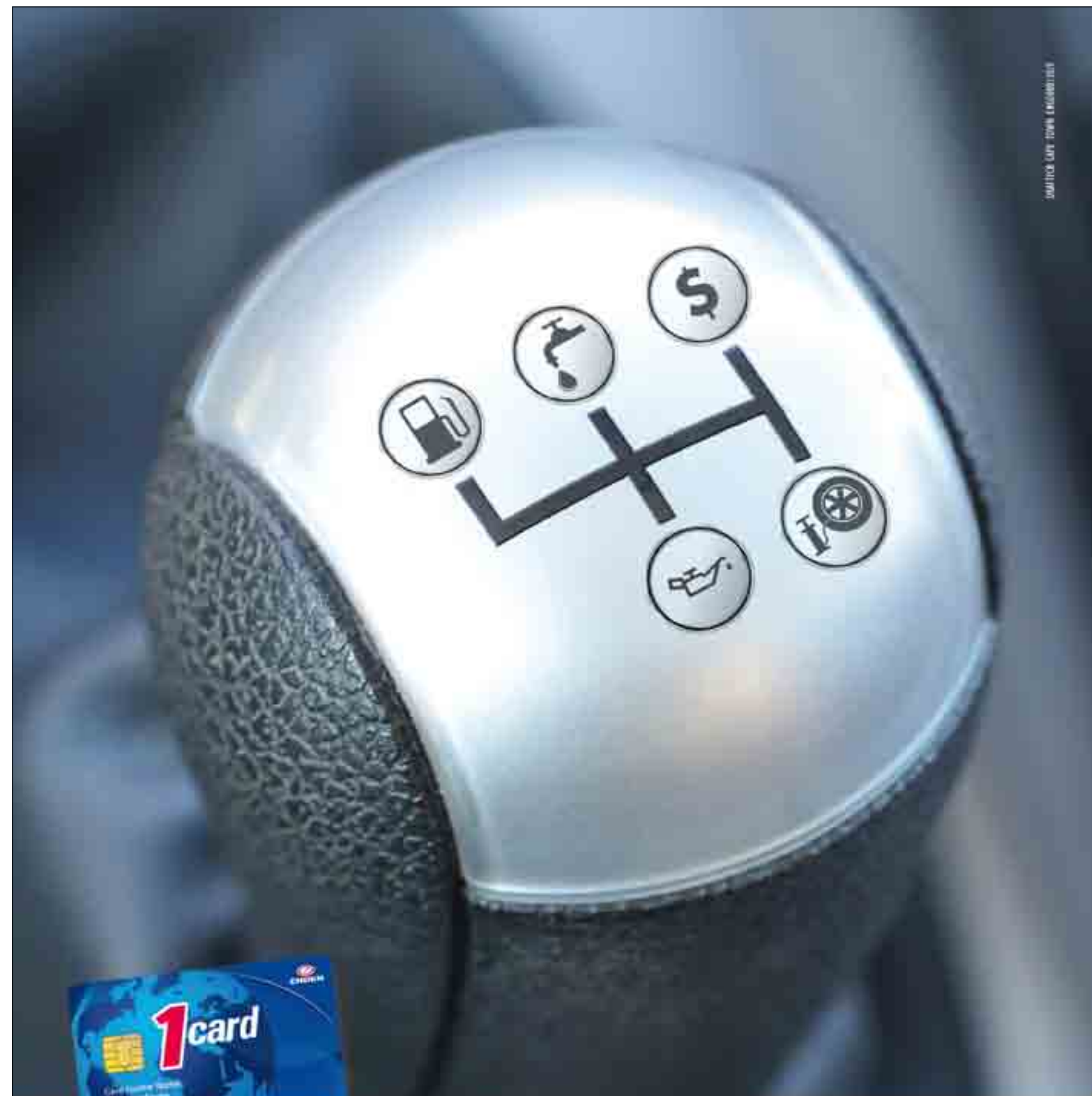
Le secteur bois est la seconde source de revenus étrangers au Gabon et génère 20 000 emplois directs et indirects.

être débloquée pour restructurer la filiale Pogab, qui sera dédiée à la transformation en contreplaqué de l'okoumé, étape qui était auparavant effectuée sur un des sites français du groupe. Les effectifs de Pogab devraient ainsi passer de 275 à 1 000 personnes. De l'autre côté, les activités de Leroy Gabon portant sur les 600 000 hectares d'okoumé, et contribueront à l'amélioration des infrastructures grâce à la construction de routes et de ponts.

En tout état de cause, si le secteur bois n'est pas encore sorti de sa transition forcée vers la transformation locale, les premières graines des mesures drastiques prises par le gouvernement fin 2009 commencent à porter leurs fruits, le bois « made in Gabon » devrait bientôt pouvoir générer des recettes conséquentes pour les Gabonais.

(*) Source : Oxford Business Group

DIEGO ESSANDONE



MAITRISEZ VOTRE FLOTTE AUTOMOBILE

La carte Engen "1-card" est conçue pour offrir au gestionnaire de flotte automobile la plus grande garantie que votre argent est réellement dépensé pour les produits que vos véhicules utilisent. Avec la carte unique Engen d'identification de véhicules, il vous devient enfin possible à la fois de gérer vos véhicules, d'épargner de l'argent et de vous assurer de la bonne marche de votre flotte.

Commandez donc la votre dès aujourd'hui.
Appelez nous simplement au +241 74 01 01
Ou envoyez un e-mail à info@engen.ga

www.engenoil.com



Avec nous, vous êtes Numéro un

Le nouveau visage de l'industrie de la nuit

L'une des décisions phares prises par le gouvernement d'Ali Bongo après son arrivée aux affaires a été de « cadenasser » les débits de boissons afin d'endiguer la montée de la délinquance juvénile et la dépravation de mœurs. Les bars sont dorénavant fermés à 22 heures et les forces de l'ordre veillent au grain. Pour s'adapter aux effets négatifs de cet oukase, l'industrie de la nuit opère sa mue.



Dans l'objectif avoué de soustraire la jeunesse gabonaise à l'emprise de l'alcool et des paradis artificiels qui environnent l'industrie de la nuit, le gouvernement a pris le 3 décembre 2009 une série de mesures visant à encadrer fortement ce secteur d'activité, notamment par l'interdiction d'ouverture des débits de boissons au-delà de 22 heures, ainsi que toute entité émettant des nuisances sonores audibles à l'extérieur de celle-ci. De même, les enfants de moins de 16 ans ne sont plus autorisés à circuler ou à se trouver dans un lieu public après 22 heures s'ils ne sont pas accompagnés de leurs parents ou tuteurs. Il est également interdit à tout débitant de boissons alcoolisées ou de tout établissement destiné à la consommation de boisson alcoolisée d'admettre tout mineur, qu'il soit accompagné ou non. Cette mesure s'applique également aux militaires et policiers en tenue. Enfin, l'ouverture des débits de boissons et autre entité destinée à la consommation des boissons alcoolisées aux abords des établissements scolaires et universitaires est prohibée.

Des professionnels à la peine

Selon des sources gouvernementales, il s'agit de reprendre en main « la jeunesse sacrée » et l'engager sur la voie de l'émergence. En effet, selon les mêmes sources, « il y a eu un laxisme grave qui a versé la société gabonaise dans un ensemble dans une inflation de beuverie sans commune mesure. Comment comprendre la présence massive des élèves dans les bars aux heures où ils doivent être en classe ? Comment accepter que les boîtes de nuit soient prises d'assaut par des gamins de dimanche à dimanche ? Il fallait donner un coup d'arrêt à ce culte de beuverie qui sert par ailleurs de lit à plusieurs travers

qui dépravent la jeunesse et la détournent de sa vraie mission ».

Unaniment saluées par la population pour leur portée moralisatrice, notamment par les parents qui le plus souvent n'arrivent plus à assurer un contrôle effectif sur leurs progénitures, ces mesures ont eu cependant un impact sur l'ensemble des activités liées à la commercialisation de boissons. Au sein de cette branche d'activité, les bars ont été les premiers impactés par la décision gouvernementale. En effet, dès l'entrée en vigueur de cette mesure, la clientèle scolaire s'est asséchée, les hommes en tenue se sont volatilisés et la mévente s'est subrepticement installée. En outre, la réduction des heures d'ouverture, de 10h à 22 h, a considérablement réduit la marge bénéficiaire de cette activité.

Face à la menace d'une faillite certaine de plusieurs centaines des bars, le syndicat national des exploitants des débits de boissons (SNEDB) a tenté d'infléchir la position du gouvernement, notamment en ce qui concerne les heures d'ouverture des bars. Au cours de leur assemblée générale du 12 décembre 2009, les membres du SNEDB avaient rejeté cette fermeture des bars à 22 heures. Et si le SNEDB est favorable aux mesures visant la fermeture des débits des boissons à proximité des établissements scolaires et universitaires ou encore l'interdiction de servir des boissons alcoolisées aux mineurs, il considère néanmoins qu'« il existe plusieurs types de bars », et que « tous ne font forcément pas du bruit au-delà de 22 heures ». Par ailleurs, selon le syndicat, cette mesure

exhume une loi datant des années 1970, laquelle n'a jamais eu de textes d'application pour la traduire sur le terrain. Une impasse qui ouvre un boulevard à toute sorte d'abus de la part de ceux qui seront chargés de son application sur le terrain.

Une nouvelle nomenclature et des sanctions redéfinies

Du côté du gouvernement, on a certes entendu la plainte du SNEDB mais sans rien lâcher sur l'essentiel. Le 19 janvier, le ministre de l'Intérieur, Jean-François Ndongou, clarifiait la situation en publiant une nouvelle classification des débits de boissons et leurs heures légales d'ouverture. Ainsi,

selon les dispositions du décret n° 00864/PR-MI-MD.CI du 30 juillet 1970 portant réglementation des débits de boissons en République gabonaise, la catégorisation, les heures d'ouverture et de fermeture

s'articulent comme suit : pour la licence de 1^{re} catégorie qui concerne les boîtes de nuit de grand standing avec orchestre, celles-ci sont ouvertes de 22 h à 6 h. La licence de 2^e catégorie est réservée aux boîtes de nuit de standing moyen avec DJ. Pour cette catégorie, les heures d'ouverture et de fermeture vont de 22 h à 5 h. La licence de 3^e catégorie, celle destinée aux bars dancing, donne à ces établissements l'autorisation d'ouvrir de 22 h à 4 h. La licence de 4^e catégorie est réservée aux hôtels, restaurants, bars, snacks, auberges, et leurs heures d'ouverture et de fermeture vont de 6 h à 0 h30, avec interdiction de servir de l'alcool avant 10 h. Enfin, la licence de 5^e catégorie est destinée aux commerces en détail, à emporter ou à consommer sur place, c'est-à-dire les bistrot ou bars de fortune. Ces derniers sont ouverts de 10 h à 21 h 30.

Cette classification s'accompagne d'une série de sanctions relatives aux éventuelles infractions. Ainsi, toute ouverture et exploitation sans autorisation est sanctionnée par une fermeture définitive de l'établissement. Le non-respect de la classification est sanctionné par une fermeture de deux à trois mois, et une mutation de l'établissement sans autorisation par une fermeture provisoire. De même, l'inaccessibilité de l'établissement ou le défaut de police d'assurance entraîne une fermeture provisoire d'un à trois mois. Par contre, le non-respect de la situation géographique, c'est-à-dire la proximité avec des lieux interdits, entraîne une fermeture définitive de l'établissement. Par ailleurs, seules les forces de police et de gendarmerie sont chargées de l'application stricte de ces mesures, au lieu de « toutes les personnalités investies des prérogatives de puissance publique », comme le recommandait le Conseil des ministres du 3 décembre 2009.

La mue profite aux bars dancing

Cette clarification a ramené un peu de sérénité au sein de la communauté des tenants de bar. Le président du SNEDB, Antoine Ngoua Oyono, a appelé aussitôt au respect de la nouvelle réglementation. « Nous exigeons à tous les propriétaires des bars de se conformer à l'établissement des licences, car c'est ainsi que nous pourrions contourner les effets négatifs de cette mesure, parce que les licences sont classifiées. Parmi les cinq catégories il y a deux qui nous conviennent, c'est la troisième et la cinquième qui vont respectivement de 22h à 4h et de 10h à 2h30. »

Le président du SNEDB a sans doute raison, mais ces mesures appellent néanmoins des réajustements qui risquent de



laisser certains sur le carreau ; seuls les plus aptes survivront à cette mutation qui transforme peu à peu l'industrie de la nuit. Si beaucoup de bars ont disparu depuis l'entrée en application de cette nouvelle réglementation, bon nombre d'entre eux ont préféré migrer vers la troisième catégorie afin de se muer en dancing bar. L'avantage de cette catégorie réside dans le fait qu'elle concurrence les boîtes de nuit mais avec moins de contraintes en termes de charges et équipements, jouant sur les prix, la proximité et la discrétion.

« J'ai transformé mon bar en bar dancing, cela m'a coûté de l'argent mais je tiens la route », confie ainsi Georgette M., dont l'établissement situé à Nzeng Ayong attire de plus en plus de monde. « Maintenant j'ai une petite boîte de nuit, les gens viennent parce que c'est discret, les prix sont abordables et on fait la fête jusqu'à 4 h du

matin », poursuit-elle. Ce qu'elle omet cependant de préciser, c'est que les prix des liqueurs sont proches de ceux pratiqués dans les boîtes de nuit. De plus elle vend tout ce que l'on peut trouver dans un bistrot, avec la seule différence que les prix sont multipliés par deux, voire un peu plus. Certains propriétaires plus astucieux ont aménagé un espace ouvert pour servir de bar mais qui jouxte un espace clos pour les soirées dansantes.

« Cette configuration me permet de recevoir les clients comme dans tout bar de 10h à 22h », explique ainsi Morgane T. « Le dancing bar prend le relais à la fermeture du bar, les clients peuvent conti-

nuer tranquillement leur soirée ! » De plus en plus, bon nombre de clients prédisent « ces petits coïns discrets » qui se développent un peu partout sur la ville, notamment dans les quartiers jugés autrefois peu festifs. « Je viens me distraire ici pour fuir un peu la cohue des grandes boîtes de nuit. Ici on est moins nombreux, on ne se cogne pas sur

la piste et ce n'est pas loin de chez moi. En plus en boîte aujourd'hui il y a trop de gamins », considère pour sa part Serge O., la cinquantaine révolue. Cet avis est largement partagé par une bonne partie des gens de sa classe d'âge, voire moins, qui se détournent des boîtes de nuit de moyen

et haut standing ou ne les fréquentent désormais qu'occasionnellement.

Ce réajustement du marché pénalise en effet les parts des boîtes de nuits classiques, handicapées par les charges, sans compter qu'une application stricte de la réglementation les priverait d'une bonne partie de leur clientèle jeune qui forme aujourd'hui le gros de la clientèle. Les descentes des forces de l'ordre dans ces temples d'ambiance ont douché quelque peu l'ardeur de certains jeunes. Mais ces établissements s'organisent en misant sur la qualité du service et la sécurité pour affronter cette concurrence qui monte. La moralisation de la société va-t-elle réguler à bon escient les effluves de l'industrie de la nuit ? La réponse appartient au marché qui sait que l'alcool n'est pas le seul article sur l'étal de cette industrie.

ALBERT MONDONGO

Le défi du logement à Libreville

Face à la pénurie patente de 160 000 logements pour la seule capitale gabonaise, les autorités ont lancé de vastes chantiers de constructions qui associent le secteur privé dans des projets à fortes retombées sociales.



Des mesures drastiques pour faire face à la situation

Les 5 000 logements par an promis par l'exécutif ont du mal à se concrétiser et, selon les analystes, les besoins en logement ne feront qu'augmenter sur les prochaines années compte tenu du taux de croissance légèrement supérieur à 2% de la population gabonaise. Il faudra donc plusieurs années pour parvenir à un équilibre entre l'offre et la demande. Si ce bilan est actuellement peu reluisant, le gouvernement peut cependant favoriser la construction de nouveaux logements en édictant des règles d'urbanisme plus générales, en réduisant les fardeaux bureaucratiques et administratifs et en révisant les codes et règlements de la construction qui n'ont pas été modifiés depuis 1994. Il y a quelques mois, un signal fort a été donné par les autorités pour en finir avec la gabegie dans la gestion foncière et immobilière : la quasi-totalité des cadres et employés du ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme ont été révoqués.

Pour donner un coup d'accélérateur au secteur, le gouvernement compte également sur les investisseurs étrangers pour financer des projets. Dans la foulée des gros contrats signés avec le singapourien Olam pour la ZES de Nkok, le gouvernement avait conclu avec l'indien RPP Infra Projets un accord de 163 milliards de francs CFA pour la construction de 10 000 logements dans le pays sur trois ans. Dans le cadre de ce contrat, le gouvernement gabo-

nais s'est engagé à fournir 120 hectares de terrains à RPP qui en conservera 20 % en propre. D'autres mesures incitatives ont été proposées, comme l'importation libre de droits des machines et équipements, ainsi que le rachat de toutes les unités de l'entreprise si celle-ci ne parvenait pas à les vendre au terme d'une période de trente-six mois.

En complément, des partenariats avec le secteur privé

D'autres entreprises ont répondu à l'appel lancé par le gouvernement pour résoudre le problème du logement à Libreville. Le sud-africain Green Power, spécialisé l'énergie solaire thermique, a proposé au mois de mars dernier la construction de plus de 1 000 logements en six mois dans le cadre d'un marché de 1,5 milliard de francs CFA. L'arrivée de capitaux étrangers doit donner un nouvel élan au secteur, alors que le ministère concerné ne dispose pour

l'exercice 2011 que de 28 milliards de francs CFA (42 millions d'euros) pour la mise en œuvre de ces projets. En outre, avant la fin de l'année, deux programmes de construction devraient s'achever, notamment à Avorbam, au nord de Libreville, et à Bikélé, à la périphérie sud. Au-delà de Libreville, une parcelle de 39 hectares a par ailleurs été récemment libérée à Oyem dans la province nord du Woleu-Ntem pour la construction du village d'Essong. De son côté, la Société nationale immobilière (SNI) cherche à s'investir de plus en plus dans la construction de logements sociaux et le gouvernement souhaite que l'organisme forme des partenariats avec le secteur privé pour redynamiser l'offre. Pour le directeur de la SNI, Juste Valère Okologo, à terme, quelque 13 000 logements sociaux devraient être construits à Libreville, en partie à travers des partenariats avec des promoteurs privés.

Diego Essandone

La grande distribution

Le cœur de la consommation



L'intensification de l'urbanisation au début des années 1990 a révolutionné les habitudes de consommation des Gabonais. Avec aujourd'hui environ 80% de la population nationale vivant dans des centres urbains et plus de la moitié concentrée dans la capitale, la grande distribution a pris une part prépondérante dans la consommation quotidienne au Gabon. Tour d'horizon d'un secteur qui déploie aujourd'hui tous ses moyens pour répondre aux exigences grandissantes des standards de consommation modernes.

Peuplé de 1,475 million d'habitants* selon les dernières estimations, le Gabon a connu une apparition tardive de la grande distribution. Jusqu'à la fin des années 1970, les circuits de distribution s'articulaient presque exclusivement autour du réseau de commerce traditionnel composé de boutiques, d'épicerie de quartier, de marchés et vendeurs ambulants, ainsi que du commerce informel. Il a fallu attendre les années 1990 pour voir réellement se développer le marché de la grande distribution avec l'implantation de grandes et moyennes surfaces. Et si le réseau traditionnel joue toujours un rôle majeur dans les circuits de distribution du pays, la grande distribution y occupe également aujourd'hui une place prépondérante. Libreville et Port-Gentil, où se concentrent l'essentiel des circuits de grande distribution, comptent chacun aujourd'hui au moins trois enseignes de supermarchés qui étendent chaque année un peu plus leurs réseaux respectifs.

En amont, le marché du gros

La plupart des enseignes qui occupent aujourd'hui le marché de la grande distribution au Gabon ont débuté par le commerce

du gros. Avec environ 80% des denrées alimentaires importées de l'extérieur, le Gabon représente un marché juteux pour les grossistes. On évalue à près de 85% les biens de consommation courants qui passent par de grandes maisons de commerce, installées de longue date au Gabon, et qui constituent le principal canal de distribution. Le commerce de demi-gros est pratiquement indissociable du commerce de gros puisque plus de 90% des opérateurs exercent les deux activités. Dans le commerce de gros et de demi-gros, deux groupes réalisent environ 20% du chiffre d'affaires : le groupe Ceca Gadis (« Super-gros » à Libreville et « Intergros » à l'intérieur du pays), et le groupe Sodigab. D'autres sociétés de la place exercent des activités de commerce de gros et demi-gros, le plus couramment pour distribuer des produits de grande consommation (alimentaire ou non alimentaire). Il s'agit notamment de Prix import pour les produits alimentaires et non alimentaires;

la Société alimentaire de la Nomba (San Gel), spécialisée dans les produits surgelés; HM Distribution pour les produits alimentaires secs et produits d'entretien et d'hygiène; Cegap et Sodix pour l'alimentation générale, les articles de maison, l'électroménager, la quincaillerie, etc. Le groupe Nestlé est également implanté au Gabon, important et distribuant les produits de sa marque, essentiellement sa gamme de lait en poudre, lait concentré,

produits pour petit-déjeuner, lait infantile, préparation lactée infantile, etc. On retrouve également le distributeur Garep, spécialisé dans les vins et spiritueux mais qui distribue également les marques Ducros, Knorr, ou encore Maggi. En ce qui concerne les entreprises spécifiquement agroalimentaires, Sigalli est un groupe privé qui fabrique et conditionne localement du lait pasteurisé UHT sous la franchise Candia, des yaourts sous la franchise Yoplait et des jus de fruit sous la franchise Réa. La Société meunière

et avicole du Gabon (SMAG), appartenant au groupe Somdiaa, produit et distribue de la farine et des œufs. Enfin la Société des brasseries du Gabon (Sobraga), du groupe Castel, produit localement les bières Régab, Castel Beer, Guinness, 33 Export et les boissons gazeuses Coca-Cola, Orangina, Fanta, Krest, Impérial Tonic et Sprite.

Les géants de la grande distribution

Sur le segment de la grande distribution, trois opérateurs se partagent le marché avec un réseau de grande et moyenne surface dont la clientèle est largement composée d'expatriés et de nationaux à revenus plus élevés que la moyenne.

La Compagnie d'exploitation commerciale africaine et société gabonaise de distribution (Ceca-Gadis) regroupe cinq enseignes sur le marché de l'alimentation générale: Super-gros à Libreville et à Port-Gentil dans le domaine de la distribution de gros, Intergros pour la vente de gros à l'intérieur du pays avec dix magasins, les réseaux de supérettes et moyennes surfaces Gaboprix et Cecado pour la vente en détail, avec près de 170 magasins répartis dans le Gabon (ces réseaux ont une vocation plus populaire que leurs concurrents). Sans oublier Géant CKdo, une grande surface ouverte le 30 octobre 2003 à Libreville et Super CKDo, ouvert en juin 2010 à Port Gentil. La Ceca-Gadis est également présente dans d'autres domaines avec Sogame Equip pour les produits de quincaillerie; Matelec pour le matériel électrique, ainsi que CK2 et CK2 Meubles pour les articles de ménage, électroménager et meubles d'intérieur. De son côté, la Société de distribution gabonaise (Sodigab) compte deux principales enseignes qui sont Mbolu, un supermarché

de 5 000 m² à Libreville, et Score, avec un supermarché de 600 m² à Libreville et un autre de 1 000 m² à Port-Gentil. Le supermarché Mbolu reste encore aujourd'hui l'emblème de la grande distribution à Libreville. Avec ses galeries commerciales et sa situation géographique stratégique (à un carrefour névralgique et face au Centre culturel français) il est devenu un lieu de rendez-vous incontournable et a su générer une intense activité économique à ses abords. Le grossiste Prix Import a également développé son réseau de supermarchés à Libreville depuis quelques années. L'entreprise

familiale compte aujourd'hui quatre grandes surfaces à Libreville, de la périphérie sud d'Owendo au quartier nord d'Okala.

Le commerce de détail

En dehors de ces grands réseaux de distribution, les centres urbains du pays sont encore parsemés de boutiques opérant dans le négoce de détail, et le plus souvent gérées individuellement de manière artisanale (TPE). Les petits commerces appartiennent le plus fréquemment à des étrangers : Sénégalais, Béninois, Maliens, ou Libanais, ces derniers étant plus couramment à la tête de magasins de taille

moyenne, élargissant le choix « traditionnel » des produits de base, à une offre plus large d'articles de parfumerie et d'objets de maison. Quand aux traditionnelles boutiques de quartier, leurs locaux sont en général inférieurs à 20 m² et l'assortiment de marchandises comprend entre 20 et 200 produits, principalement alimentaires et d'entretien. Un réseau grandissant de supérettes et de supermarchés, dont la taille varie entre 200 et 2 000 m², émerge également dans les quartiers de la capitale gabonaise. L'alimentaire y représente 70% des articles offerts, le reste étant des produits d'entretien, des cosmétiques, et de la quincaillerie.

Enfin le commerce informel, notamment les vendeurs ambulants qui occupent les carrefours populaires, représente également une part non négligeable du commerce de détail, quoique difficile à évaluer.

À Libreville enfin se développe une nouvelle tendance, celle des boutiques spécialisées. D'un standing un peu plus élevé, ces boutiques sont davantage portées sur les segments parfumerie, prêt-à-porter ou décoration, dont une frange de la population locale et expatriée est de plus en plus demandeuse.

* Source : Banque mondiale, 2009.

JOHANN FREIXAS

Zoom sur la Ceca Gadis

Créée dans les années 1930 par un investisseur privé, la Ceca (Compagnie d'exploitation commerciale africaine) devient Ceca Gadis (Gabonaise de distribution) après l'indépendance, lorsque l'Etat en prend le contrôle en tant qu'actionnaire très largement majoritaire. En 1967, une association avec des implantations locales des groupes français Optorg (SHO) et Scoa (CCDG) redonne la gestion au secteur privé et la compagnie Optorg en devient l'administrateur délégué; ensuite, des intérêts privés gabonais rassemblés sous la Cie G.A.G.E.P.A.R, se sont substitués à la Cie Optorg, et Gagepar assume désormais cette fonction de gestionnaire et d'assistant technique. Dans le cadre de sa politique de privatisation, l'Etat gabonais s'est ensuite totalement désengagé et la holding locale G.A.G.E.P.A.R a déteint la quasi-totalité du capital, devenant ainsi l'exemple rare d'une privatisation réussie dans une structure totalement nationale. Dans le dernier trimestre 2003, la Ceca Gadis a ouvert un supermarché de 2 000 m² en pleine agglomération de Libreville. Ce magasin est venu renforcer le rôle primordial que joue la société dans le secteur de la grande distribution au Gabon, en même temps que la compagnie a continué de développer et de moderniser

son réseau national de Cecado et Gaboprix. En 2010, la compagnie a ouvert à Port-Gentil un supermarché de 1 400 m², Super CKDo, destiné à jouer le même rôle dans la capitale économique que le Géant CKDo de Libreville.

Le groupe compte aujourd'hui huit enseignes sur l'étendue du territoire national :

- **CK2** : implantés au cœur de Libreville et Port-Gentil, les magasins CK2 sont des grandes surfaces spécialisées dans les segments quincaillerie, ménage, sport, jardinerie, électroménager, radio TV... À Libreville, un magasin séparé sous l'enseigne CK2 Meubles a apporté une surface de vente supplémentaire, aménagée spécialement pour le gros mobilier de maison.
- **Gaboprix** : un réseau de succursales avec environ 50 magasins de proximité répartis dans toutes les provinces du pays, offrant une gamme étudiée de produits de première nécessité et de grande consommation.
- **Géant CKDO** : ouvert fin 2003, ce supermarché de 2 000 m² représente un pas tournant important dans le secteur en intégrant, de la logistique à l'accueil, tous les standards modernes d'une grande surface alimentaire.
- **Super CKDO** : ce supermarché de 1 400 m² a ouvert en 2010 dans la capitale économique du pays, Port Gentil. Il offre

une surface de vente moderne, un large choix de produits de qualité et un service professionnel.

- **Supergros** : magasin de gros et demi-gros à Libreville (alimentaire et non alimentaire) à Libreville et à Port-Gentil. Au total, plus de 2 000 m² en libre-service et 9 000 m² d'entrepôts dédiés à la clientèle, aux commerçants, aux collectivités et aux revendeurs.

- **Cecado** : un réseau en expansion dans toutes les régions et comprenant une soixantaine de magasins : hard-discount de proximité, de petites et moyennes surfaces adaptées à la clientèle locale et renforçant encore le rôle de régulateur des prix du marché qu'entend jouer le groupe.

- **Intergros** : libre-service de gros et demi-gros (petite surface et gamme réduite) essentiellement à l'intérieur du pays (dix magasins).

- **Sogame Equip** : un magasin à Libreville « libre-service » professionnel ouvert à tous et spécialisé dans la quincaillerie, l'outillage et les matériaux.

- **Matelec** : acquis en 1998, cette affaire occupe une place importante dans le domaine professionnel du matériel électrique. L'installation d'un rayon de référence Matelec dans le Super CKDO de Port-Gentil a par ailleurs rencontré un franc succès.

J. F.

Bernard Azzi, directeur général de Prix Import

« Nous savons quels produits sont adaptés pour le pays »

Fort d'une longue expérience et d'une excellente connaissance du marché gabonais de la distribution, le directeur général de Prix Import revient sur l'histoire du groupe qu'il dirige et sur les spécificités du marché local.

Pouvez-vous revenir sur les débuts de Prix Import au Gabon ? Comment avez-vous pénétré le marché local de la distribution ?

Prix Import existe depuis 1993, mais nous sommes au Gabon depuis 1975. Au début nous étions agent commercial pour la Compagnie commerciale hollando-africaine (CCHA), communément appelée «la Hollande», puis nous avons ouvert des petites boutiques avec les produits basiques que l'on retrouve dans les petites boutiques africaines. En 1988, nous avons déménagé à Mont Bouët où nous sommes restés quelques années, puis nous sommes partis au Port Môle (sur l'actuel site du Géant CKDo). C'est là que nous avons commencé à avoir quelque chose qui ressemblait à un supermarché.

En 1993 nous sommes arrivés sur notre site principal actuel, qui était l'ancienne base de Bernabé Gabon. C'était l'année de la dévaluation. En 1994, ce bâtiment donnait directement sur la route, ce n'était pas très sécurisé, donc nous avons préféré démolir le bâtiment de deux étages qui était à l'intérieur pour faire un parking. Le bâtiment que nous occupons était donc à la base un garage, et il faisait la moitié de la surface que nous occupons actuellement. Nous sommes allés en profondeur en rachetant 3 000 m² à SIAT Gabon, et

actuellement la base fait 12 500 m², alors qu'elle était initialement de 6 990 m². Sur cette base, nous avons pu organiser notre activité parallèle, qui est le service de gros, parce que nous sommes agents de plusieurs marques internationales comme L'Oréal, Unilever, Elvire, Laurent Perrier, etc. Donc ces grandes marques envoient leurs produits uniquement à Prix Import, et nous redistribuons aux autres enseignes et revendeurs à Libreville et à l'intérieur du pays. La surface de vente représente 30% de notre

activité, 70% sont occupés par notre service de gros. Avec L'Oréal et Unilever, nous sommes leader sur la parfumerie, et grâce à Rothschild et Grands Chais de France qui nous confient tous leurs vins, nous faisons environ entre 40 et 50 containers de vin par an. Nous sommes donc leaders sur le marché dans ces deux segments mais également dans la lessive puisque nous sommes aussi distributeurs de marques comme Skip ou Omo. Nous avons un autre segment important qui est le biscuit. Nous représentons le groupe hollandais Brinks, les chips Lay's, etc. Les gens ne s'imaginent pas le travail qu'il y a en amont pour que le produit arrive en rayon : les salons, les présentations, c'est un monde à part. Avec l'expérience, nous savons quels produits sont adaptés pour le pays. Il y a trois catégories de consommateurs au Gabon : les consommateurs aisés, qui sont des Gabonais qui consomment à l'européenne. Le consommateur de classe moyenne, qui est partagé entre la consommation à l'européenne et la consommation à l'africaine. Et enfin le consommateur de base, qui ne

« Nous avons une approche différente du client et nos personnels sont dotés d'une vraie formation. »

consomme que des produits de première nécessité (riz, tomate, savon, huile...). Dans un supermarché, il faut avoir des produits qui répondent aux besoins de ces trois catégories de clients. Ensuite, nous prenons en compte l'endroit où est implanté le magasin. Pour la grande surface d'Okala par exemple, nous savons que la clientèle dominante est la classe aisée qui consomme à l'européenne, alors que le magasin d'IAI est davantage fréquenté par des clients de classe moyenne, voire des consommateurs de base. Le supermarché d'Owendo, lui, est devenu un relais snaking pour les fonctionnaires des sociétés de ce quartier.

A quelles difficultés avez-vous été confrontés sur le marché gabonais ? Comment avez-vous surmonté ces contraintes ?

Le marché gabonais a ses spécificités. Tous les marchés ont des périodes où la part importante des ventes est réalisée : la fin du mois, la quinzaine, etc., qui dépendent des fonctionnaires, et plus globalement des personnes qui touchent un salaire à la fin du mois. Au Gabon, ce facteur-là est très clair, très visible. Au début du mois, nous vendons de l'alcool, de la viande fraîche, des produits nobles. Avant la fin du mois, on commence à vendre davantage du riz, des pâtes, etc. Le consommateur gabonais était un client facile, dépensant son argent légèrement. Mais ce n'est plus le cas aujourd'hui, il est devenu un consommateur averti et réfléchi.



Vous êtes aujourd'hui à la tête d'un réseau de quatre supermarchés à Libreville. Comment êtes-vous parvenu à le développer ? Et quelles sont vos perspectives d'expansion pour les années à venir ?

Effectivement, nous avons aujourd'hui notre base du centre-ville avec un magasin de 2 000 m², le magasin d'Okala, celui du Golf IAI et celui d'Owendo. A la base, notre principale mission c'est le gros. Mais nous avons compris que si nous étions seulement grossiste, nous étions à la merci des détaillants, car si

un détaillant décidait qu'il ne voulait pas un produit, nous ne pouvions plus le vendre. Nous sommes importateurs sur ce marché et nous représentons plusieurs grandes marques, donc nous ne pouvions pas nous permettre d'être à la merci du boycott des détaillants. Nous avons donc d'abord ouvert ce magasin du centre-ville en 1995, puis il y a quatre ans, nous avons ouvert celui d'IAI. L'année dernière, nous avons appuyé notre politique de proximité en ouvrant l'enseigne d'Okala début 2011, et la semaine dernière nous avons ouvert celui

d'Owendo. Notre clientèle est assez disparate, et avec les problèmes d'embouteillages à Libreville il nous fallait nous rapprocher de notre clientèle. Pour nous aider à financer ce développement, nous avons eu recours à un emprunt obligataire il y a deux ans. Cette opération s'est très bien passée, les souscripteurs nous ont fait confiance. Ce n'était pas un montant important – 400 millions FCFA – mais cela nous a permis de compléter notre budget d'investissement sachant que pour réaliser un magasin comme celui d'Okala, il ne faut pas moins de 1,5 milliard FCFA. Mais nous avons aussi emprunté chez les banques, notamment pour le dernier magasin d'Owendo.

Prix Import jouit d'une bonne réputation à Libreville. Selon vous, qu'est-ce qui fait la différence ? Quelle est la plus-value pour les clients de vos magasins ?

Nous sommes proches du client. Le personnel dirigeant est dans les rayons comme le sont les vendeurs. Et puis c'est une entreprise familiale, cela implique un meilleur état d'esprit en termes de travail car nous travaillons pour nous-même. De ce fait, nous avons une approche différente du client. Nos personnels en rayon ou en caisse sont dotés d'une vraie formation, cela se ressent au niveau de l'accueil, du sourire et de l'amabilité à l'égard de la clientèle. Ces comportements ne peuvent d'ailleurs être artificiels, il faut faire cela de manière spontanée, avec conviction.

PRIX IMPORT

Les Supermarchés de proximité

BORD DE MER
Ouvert du Lundi au Jeudi:
8h00 à 12h30 - 15h00 à 19h30
Vendredi et Samedi journée continue :
8h00 à 20h00
Tél.: 72 46 76 - Fax: 72 46 77

GOLF IAI
Ouvert du Lundi au Samedi:
8h00 à 20h00
Dimanche : 9h00 à 13h00
Tél.: 77 82 63 - Fax: 77 82 63

OKALA
Ouvert du Lundi au Jeudi:
9h00 à 12h30 - 15h30 à 19h00
Vendredi et Samedi :
9h00 à 13h00 - 15h00 à 19h30
Dimanche : 9h00 à 12h30
Tél.: 07 37 38 38

OWENDO
Ouvert du Lundi au Samedi :
7h30 à 19h15
Tél.: 70 51 27 - Fax: 70 51 27

www.priximport.com

Depuis quelques années, la flambée des prix des produits de première nécessité a sérieusement handicapé le pouvoir d'achat d'une bonne frange de la population gabonaise. Avez-vous ressenti ce phénomène sur vos résultats depuis 2008 ? Selon vous, comment inverser la tendance ?

Comme tout le monde, nous avons ressenti l'augmentation des prix sur le

marché international. Nous achetions par exemple une bouteille d'huile à 80 centimes d'euro, elle est maintenant à 1,25 euro. Nous avons réduit nos marges au maximum, mais nous avons été obligés de répercuter également sur le prix de vente.

Certains produits locaux ont subi les mêmes augmentations que sur le plan international. Le Gabon produit par

exemple de l'huile, mais la production ne suffit pas aux besoins du marché national, alors une partie de la consommation est importée. Le poisson a augmenté, notamment en raison de l'augmentation du prix du carburant pour les bateaux de pêche ; la viande a aussi augmenté dans une moindre mesure. En revanche pour tout ce qui concerne les légumes (tomates, concombres, aubergines...)

les prix ont été davantage préservés sur certains produits. La laitue locale par exemple, cela fait dix ans que nous la vendons à 300 FCFA, son prix n'a pas bougé. L'avantage de la flambée des prix sur le marché international est d'avoir poussé les populations à consommer davantage de produits locaux.

PROPOS RECUEILLIS PAR JOHAN FREIXAS

3 QUESTIONS A...

Olivier Vesmare, directeur général de Centr'Affaires

Pouvez-vous revenir pour nous sur les débuts de Centr'Affaires au Gabon ?

Centr'Affaires a été créé en 1986 par Henri et Florence Vesmare. Au départ, la société opérait dans le dépôt-vente et le rachat de biens mobiliers d'occasion. Il n'existait qu'un seul magasin basé au centre-ville.

Centr'Affaires a révolutionné les habitudes de consommation des ménages gabonais. Comment votre entreprise a-t-elle développé et diversifié ses activités ?

Centr'Affaires a délaissé son activité d'origine pour commercialiser des articles de consommation courante à petit prix. Au fil des ans, les articles scolaires, le jouet et le mobilier sont venus s'ajouter à la gamme d'articles d'origine. Ouvert en 1989, le magasin d'Oloumi a été pendant près de quinze ans le seul magasin commercialisant du mo-

bilier de bureau et d'habitation. Le premier magasin de Port-Gentil a ouvert en 1993, au Port Môle, avant d'être transféré en 2008 sur un site moderne au carrefour des Douanes. Le quatrième magasin a ouvert ses portes en 1994 dans le quartier de Nombakélé. Onze ans plus tard, Centr'Affaires a ouvert un magasin sur deux niveaux à Rénovation : cette ouverture a marqué un tournant pour l'enseigne qui s'est dotée peu à peu d'un parc de magasins aux derniers standards de la distribution : spacieux, lumineux, climatisés. Le sixième magasin a été créé en 2010 dans la zone de l'aéroport, marquant ainsi la volonté de l'enseigne de se rapprocher des populations. Notre souci quotidien est ainsi d'offrir à nos clients les meilleurs produits, de la meilleure qualité et aux meilleurs prix.

Avec le nouveau venu situé vers l'aéroport, vous disposez aujourd'hui d'un réseau de cinq magasins



à Libreville, et un dans la capitale économique du pays, Port-Gentil. Quelles sont vos perspectives de développement pour les années à venir ?

Nous souhaitons étendre notre réseau afin de nous rapprocher des populations en ouvrant d'autres magasins au cœur des quartiers les plus peuplés de la capitale. La démarche consiste à aller vers le client. De plus, nous souhaitons pérenniser notre enseigne en créant de nouvelles activités au sein de notre groupe tout en restant au cœur de notre métier de distributeur non alimentaire.

Jean-Baptiste Bikalou, président directeur général de Petro Gabon

« Contribuer au développement économique du Gabon »

Aujourd'hui, Petro Gabon est l'un des leaders de la distribution des produits pétroliers au Gabon. Comment cette société a-t-elle démarré ses activités et quelles ont été les principales étapes de son développement ?

Petro Gabon, société créée *ex-nihilo* et dont la totalité du capital social est détenue par des Gabonais, a démarré ses activités commerciales en mars 2002. Trois raisons fondamentales ont conduit à la création de Petro Gabon : d'abord démontrer les capacités entrepreneuriales et managériales des Gabonais et offrir des opportunités de carrières à des jeunes nationaux ; offrir un service de proximité aux clients ; et enfin, contribuer au développement économique de notre pays.

Avant la création de Petro Gabon, l'approvisionnement du gaz butane était un problème pour les consommateurs, c'est donc naturellement que Petro Gabon a démarré ses activités par la distribution de ce produit. Alors que ce gaz butane n'était vendu quasiment qu'en stations-service, Petro Gabon a innové en apportant les bouteilles à la « porte » de chaque consommateur. C'est parce que les consommateurs ont plébiscité cette nouvelle approche que moins de deux mois après le début de ses activités commerciales, c'est-à-dire dès fin avril 2002, Petro Gabon est devenue le numéro 1 de la distribution du gaz butane, et ce sans discontinuité jusqu'à ce jour (avec 55 % de part de marché).

A la suite du gaz butane, Petro Gabon a commencé dès 2002 à distribuer du carburant et des lubrifiants auprès des clients industriels disséminés sur l'ensemble du territoire national (secteurs BTP, industries et agro-industries, transports ferroviaires, maritimes et terrestres, exploitants forestiers, etc.), chez qui nous installons des équipements de stockage et de distribution de produits pétroliers. Dans ce segment, Petro Gabon est le n°2 au Gabon avec 40% de parts de marché.

En avril 2005, Petro Gabon a ouvert à Okala sa première station-service. Dans les tout prochains jours, nous allons procéder à l'ouverture de quatre nouvelles stations-service : Likouala, le Centre de pêche d'Oloumi et Batavéa pour Libreville, ainsi que Mbaya à Franceville. D'autres seront ouvertes avant la fin de l'année 2011. Dans le segment de la distribution du carburant par le réseau des stations-service, Petro Gabon est également n°2 au Gabon avec 27% des parts de marché. Bien que n'étant pas encore impliqué dans la distribution de carburant aux avions, Petro Gabon demeure n°2 du marché, tous segments de ventes confondus, pour

l'entretien avec M. Bikalou, à la tête de cette entreprise 100% gabonaise qui occupe aujourd'hui la deuxième place sur le marché national de la distribution de produits pétroliers.



la distribution des produits pétroliers au Gabon, avec 33% des parts de marché.

A quelles contraintes avez-vous été confrontés dans le développement des activités de la société ? Comment les avez-vous surmontées ?

Au début, les deux principales contraintes auxquelles nous avons dû faire face ont été la farouche opposition de nos concurrents de l'époque qui ne voulaient pas d'un opérateur local dans leur secteur, et le scepticisme sur la viabilité et la pérennité de Petro Gabon, du fait de la puissance de nos concurrents et des « performances managériales » des Gabonais. Ces contraintes ont été des motifs

supplémentaires de motivation qui nous ont conduit à nous sublimer. C'est le lieu pour nous de remercier l'ensemble de nos clients pour la confiance et l'estime qu'ils témoignent à Petro Gabon

Petro Gabon jouit d'une bonne visibilité à travers l'étendue du territoire national. Combien de stations-service compte votre réseau et comment sont-elles réparties ?

A ce jour, Petro Gabon possède quinze stations-service : Okala, Nzeng-Ayong, PK9, Owendo, Marina Lowé et Charbonnages à Libreville ; mais aussi à Léconi, Lambaréné, Ndjolé, Mouila, Lébamba, Mayumba, Lastourville, Port-Gentil et Oyem.

À quel stade se trouve le projet de certification de Petro Gabon ?

Quels ont été les chantiers entrepris pour mener à bien ce projet ?

Petro Gabon a obtenu en février 2011 la certification qualité ISO 9001-2008, la certification sécurité et santé au travail OHSAS 18001-2007, et la certification environnementale ISO 14001-2004. Ce chantier a été conduit par des ressources internes à Petro Gabon. Il a fallu initier un changement de mentalité, c'est-à-dire de passer de la réflexion à l'action pour aboutir à la satisfaction du client. Lorsqu'on parle de certification, le chantier le plus important est celui de l'analyse des risques de toute la société ainsi que de tous les agents qui participent à la pérennisation de l'activité. Parce que toute certification repose sur la maîtrise de son activité et des risques associés. Pour nous, l'analyse a principalement porté sur les risques environnementaux, économiques, sociaux, juridiques, fiscaux et administratifs.

Quelles sont vos perspectives de développement pour les années à venir ?

Petro Gabon a l'ambition d'être un groupe de référence et un pôle d'excellence qui contribue au développement économique du Gabon. Petro Gabon s'est diversifié et est devenu un groupe avec la création en janvier et février 2011 de deux filiales : PG Services pour la gestion des fonds de commerce de détail de Petro Gabon et autres services associés ; ainsi que PG Constructions pour la construction de stations-service, d'infrastructures pour Petro Gabon et toute autre personne physique ou morale. D'autres filiales directement ou indirectement liées à la distribution sont en voie de création.

PROPOS RECUEILLIS PAR JOHAN FREIXAS

Notre carte magasin

Libreville:
Centre ville, Oloumi, Nombakélé, Filaos, Aéroport

Port-Gentil:
Carrefour des douanes

Centr'Affaires
Tout simplement moins cher !

Côté maison

Confort, qualité et style pour meubler votre intérieur à petit prix.

Côté bureau

Satisfaire une clientèle professionnelle exigeante en offrant touch et design à des prix défiant toute concurrence.

Et la déco...?

Plus qu'une simple question de goût, le beau s'offre à vous sans limite et pour tout type de budget.

Pour la rentrée

Nous vous offrons un large choix de fournitures scolaires à des prix à la portée de toutes les bourses.

Contacts: Libreville 76 55 46 Port-Gentil 56 03 14



Les droits d'auteur au Gabon

Une industrie oubliée ou en hibernation ?

Sorti du système de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique (Sacem) au milieu des années 1970, le Gabon est toujours à la recherche de la création d'une organisation en matière de gestion des droits d'auteurs. Autorités et artistes, en dépit de nombreux séminaires, ateliers ou symposiums tenus à Libreville, s'interrogent sur les mécanismes de réalisation d'une telle entreprise. Les voies de réussite pour les acteurs les plus pessimistes semblent être épuisées. Pas si sûr, rétorquent ceux qui croient encore à un possible sursaut.

A la faveur d'une interview exclusive sur le plateau de l'émission E'EYO de la première chaîne de télévision gabonaise (RTG-1) en 2008, à propos du droit d'auteurs et de la mise en place d'une société de gestion collective en la matière sur le continent africain, l'artiste ivoirien Tiken Jah Fakoly ne passa pas par quatre chemins : « Il appartient aux gouvernements africains, en col-

laboration avec les organisations mondiale et continentale en charge de la propriété intellectuelle, de trouver des solutions y relatives afin que l'artiste ou le créateur soit récompensé à juste titre. Le respect des droits d'auteur et leur mise en œuvre est de la responsabilité de nos Etats. » L'homme aux dreadlocks ressortait ici ce que bon nombre de ses collègues gabonais, tous secteurs d'activités confondus, soulèvent de-

puis plusieurs décennies. Pour ces derniers, l'absence d'une législation nationale protégeant les œuvres des créateurs livre ces derniers aux mains des pirates et des ténors de la contrefaçon. « Face à un tel fléau, nous sommes en train de tuer la créativité. L'artiste ne peut plus avoir le goût et la volonté de créer ou de contribuer à l'épanouissement de la société nationale. Les idées sont là, mais une fois qu'elles sont transformées

en objet, en son ou en images, le pillier fait son irruption pour récolter ce qu'il n'a pas semé », déclare Raïssa Ossounga, étudiante en communication d'entreprises et artiste musicienne. De même, le Congolais Koffi Olomidé, de passage à Libreville lors du programme « Star Académie », s'était indigné du fait que des artistes aussi talentueux que Pierre Akendengue, Oliver Ngoma, Patience Dabany, Arnold Djoud, Naneth..., dont la popularité des œuvres a traversé les océans, ne puissent jouir des droits d'auteurs dans leur propre pays ! Pourtant, « c'est d'abord chez soi qu'un artiste musicien par exemple est le plus écouté. Son territoire est son périmètre de création de richesse avant l'extérieur », renchérit Marcel Djabio, autre artiste devenu producteur.

Des artistes dépossédés de leurs créations

En effet, nombreux sont les artistes (peintres, plasticiens, musiciens, romanciers, cinéastes, réalisateurs, designers...) dont les œuvres sont pillées, copiées, volées, modifiées, plagiées et distribuées

chaque jour à vils prix dans les réseaux de distribution ou de vente locaux, sans que les auteurs de ces actes ne soient inquiétés. « Nous rencontrons quotidiennement et fréquemment les vendeurs des œuvres trafiquées dans les rues de Libreville, Port-Gentil, Franceville, Koula-Moutou, Lastourville, Moanda, Oyem ou Bitam, à la fois sur la place publique, les marchés, les débits de boissons, qui opèrent à ciel ouvert sans que cela ne m'émeuve personne ! Pire, dans les grands ou petits événements, les salons, les grands magasins, les moyens de transport, les événements publics et les médias, les sons et les images de nos artistes sont écoutés, regardés et contemplés gratuitement. Il y a aujourd'hui urgence de sauver l'univers de la création car nous sommes en présence d'une situation qui risque de nous plonger dans l'abîme si nous ne prenons pas des dispositions appropriées », relève Jonas Lédomou Moundjika, enseignant et chantre d'une chorale.

Vickos Ekondo, l'une des figures emblématiques de la musique gabonaise, producteur et ancien présentateur d'émissions culturelles à la première chaîne de télévision gabonaise, nous a édifiés sur l'une de ses tristes expériences : « Vous déboursez douze millions de francs CFA pour réaliser votre œuvre. A peine le nouvel album est encore à l'aéroport que l'on vous informe que des copies de celui-ci se vendent à la gare routière à mille dolé ! Imaginez le désagrément, la colère et la déception qui s'ajoutent à votre impuissance ! » Ces propos démontrent que cette situation est loin de garantir le gîte et

le couvert à l'artiste. En d'autres termes, au Gabon, ce dernier ne vit pas de son art. Or le droit d'auteur a été créé à la fin du XIX^e siècle pour apporter un coup de fouet à la créativité et le dimensionner dans le monde de l'industrie culturelle afin de déboucher sur le business. Mais sa compétence dépend de la législation de chaque pays.

Une référence : l'accord de Bangui

Actif de la propriété intellectuelle, le droit d'auteur est un objet de diverses significations. Ainsi, certains créateurs estiment que ce sont les droits qui leur sont versés à chaque diffusion de leurs œuvres. D'autres pensent que leurs œuvres étant appelées à être vues, entendues et contemplées, au sens large, sont leur propriété. Par conséquent, ils doivent bénéficier de revenus équitables y relatifs. Donc, tous ceux qui se servent de leur génie créateur pour créer une œuvre de l'esprit doivent être payés. « C'est la règle et la norme mondiale en vigueur dans tous les pays où la créativité est perçue comme un gisement de richesse », note l'universitaire gabonais Pierre Claver Mihorto.

Le Gabon, terre de propriété intellectuelle, pays membre de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) comme les quinze autres Etats membres de l'Afrique francophone, est régi en la matière par l'ac-

cord de Bangui. « Un texte riche et clair qui crée les mécanismes de gestion et d'application des actifs de la propriété intellectuelle », affirme Valérie Banguénga, membre du groupe « Musique Traditionnelle ». Qu'elle soit littéraire et artistique comme c'est le cas dans cet article ou en matière de propriété industrielle. En effet, Cyr Nze Menzu, président du Club des amis de la propriété intellectuelle (CAPI) nous montre, lors de sa communication

L'absence d'une législation nationale livre les œuvres aux mains des pirates et des ténors de la contrefaçon.

sur les normes en matière de droit d'auteurs au Centre culturel français au mois de juillet dernier, que « l'accord de Bangui constitue la "Bible" de toutes personnes morales ou physiques souhaitant connaître les règles qui régissent la propriété intellectuelle dans le système OAPI ». « A ce titre, poursuit-il, le droit d'auteur est l'ensemble des droits dont disposent les créateurs sur les œuvres littéraires et artistiques qu'ils ont créées et sous réserve que celles-ci soient originales, indépendamment bien sûr de leur qualité littéraire et artistique. »

Il s'agit là de l'expression d'une conception et non des idées. Car ces œuvres comprennent entre autres les romans, les poèmes, les pièces de théâtre, les bases de données,

les logiciels, les films, les compositions et les œuvres chorégraphiques, les peintures, les dessins et les photographies.

En termes de conclusion sur cet aspect concernant la norme en vigueur, Cyr Nze Menzu fit constater à l'assistance que « les auteurs d'œuvres protégées, en vertu du droit d'auteur, disposent, chacun en ce qui le concerne, d'un droit de propriété exclusif et opposable à tous ». Ce qui, dans l'entendement de tous signifie que les Auteurs, en tant que tels sont les seuls propriétaires des œuvres et qu'ils peuvent les utiliser comme ils le voudraient tandis que les utilisateurs ne peuvent le faire sans autorisation préalable de l'auteur. Donc du propriétaire.

Droit moral et patrimonial

Comme l'a récemment indiqué le Docteur Paulin Edou Edou, directeur génér-



NOUVEAU
DUSTER

CÔTÉ VILLE CÔTÉ PISTE

à partir de 11 900 000 FCFA TTC

Pour la version Duster 4X2

DRIVE THE CHANGE

RENAULT

sodim tp

BP 506 LIBREVILLE
Tel : (041) 77 23 25 - 07 06 27 89 - 01 00 34 18 - 07 14 01 58
sodimtp@guissat.com



solutions BlackBerry® de moov

Laissez-vous séduire par nos gammes de terminaux.

no limit

BlackBerry Curve
avec 1 mois d'abonnement offert

BlackBerry Torch
avec 3 mois d'abonnement offert

part de etisalat



ral de l'OAPI, « le droit d'auteur confère à son titulaire des attributs qui sont à la fois d'ordre moral et patrimonial ». Le directeur général de l'OAPI, en effet, est la première personnalité africaine en matière de propriété intellectuelle. A ce titre, il est le mieux placé pour connaître les tenants et les aboutissants et même les difficultés rencontrées par les artistes ou les créateurs : « J'entends par droit moral ce droit qui est lié à la personnalité de l'auteur, lui conférant par la même occasion le droit de revendiquer la paternité de son œuvre, de s'opposer à toute déformation, mutilation ou autre modification de celle-ci, et de la divulguer sans son autorisation. Ce droit, selon le législateur dans le cadre de l'Accord de Bangui, est perpétuel, inaliénable, imprescriptible et insaisissable. »

Ainsi donc, grâce aux prérogatives que le droit moral confère à l'auteur d'une œuvre, ce dernier reste uni à son œuvre quels que soient les droits commerciaux où l'offre qui est faite autour de celle-ci. S'agissant des droits patrimoniaux, Paulin Edou Edou argue que « ces derniers permettent à l'auteur de jouir du droit exclusif d'exploiter son œuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer profit ». Ce second aspect qu'évoque le directeur général de l'OAPI concerne principalement le droit de reproduction, le droit de représentation et le droit de suite. Ces droits peuvent être cédés ou transférés à des tiers en contrepartie d'une rémunération et à raison de l'utilisation de son œuvre.

Des exemples probants à l'étranger

Considéré sous cet angle, les continents européen, américain et asiatique ont fait du droit d'auteur l'un des vecteurs de l'économie et des milieux d'affaires. Il s'agit d'une véritable industrie employant des milliers de personnes, allant de l'éditeur au distributeur du quartier en passant par l'auteur,

le compositeur, l'arrangeur ainsi que le producteur. En effet, nous sommes tous, à travers la planète, des témoins privilégiés de l'attraction qu'exercent les Etats-Unis, des pays de l'Amérique latine et l'Inde à travers leurs cinémas et leurs économies du DVD audio et vidéo. Ces pays sont entrés dans l'ère de l'économie culturelle. Le cinéma américain ou indien exhale la culture du terroir, des différentes régions de ces pays, de différentes composantes de la population de ces sociétés, du point des messages.

Cependant, en rendant les Etats-Unis et l'Inde populaires, ce cinéma est devenu une entreprise. Il mobilise dès lors, des corps de métiers, des écoles, des technologies, des spécialités et des organisations dédiées à son développement. Au cœur de cette industrie se dressent de puissantes sociétés et compagnies. De véritables multinationales qui font du divertissement et du droit d'auteur un univers d'affaires. A l'exemple de Sony, Nitendo, Sega, etc.

Certains créateurs africains voient par exemple leurs œuvres être promues par ces multinationales. L'Ivoirien Tiken Jah Fakoly nous informait que lors de la sortie de son premier album, Sony Music s'était pressé de lui faire signer un contrat de promotion et de vente directe de l'œuvre. Après les formalités juridiques, l'accord conclu entre les deux partenaires déboucha sur une excellente performance financière pour Tiken Jah Fakoly. Ce résultat n'a été possible que parce que l'auteur évolue dans l'Hexagone et qu'il est, dans le même temps, membre d'une société de gestion collective de droit d'auteurs, en l'occurrence la Sacem en France.

Les continents européen, américain et asiatique ont fait du droit d'auteur l'un des vecteurs de l'économie et des milieux d'affaires.

Un soutien à la créativité

En effet, la France est pionnière en matière des droits d'auteurs. Il n'est pas étonnant de constater que ce pays, via la Sacem, a redonné aux droits d'auteurs toute leur plénitude. Interrogé à ce sujet en 2008 sur le plateau d'E'YEO, Claudy Siar, à l'époque animateur des programmes culturels et artistiques sur RFI, soulignait que « la Sacem a été tellement bien conçue qu'elle enregistre régulièrement l'adhésion des artistes américains au détriment de leurs propres maisons de gestion collective des droits d'auteurs aux Etats-Unis ».

Ainsi, nous ne sommes donc pas surpris de constater que de nombreux artistes du continent y ont adhéré en masse tout en s'installant à Paris ou dans les grandes villes européennes. Une telle physiognomie traduit, à bien des égards, une volonté de transformer l'art en business. La planète, sans les pays africains, a basculé avec les droits d'auteurs dans l'univers de l'économie culturelle qui elle fait partie de la nouvelle économie. Elle fonctionne en une vaste chaîne de compétence et de valeur. A la source, elle a un produit : la créativité. C'est dans ce sens, qu'elle cadre bien avec le concept de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) qui est : « Encourager la créativité », car la créativité apporte de la richesse. « Si nous considérons la chaîne de la créativité dans l'aspect musical, par exemple, nous affirmerions que les valeurs sont immenses. Il y a à la base l'auteur de l'œuvre, le créateur. Il y a également le compositeur, la personne physique ou

morale qui donnera du sens à l'œuvre. Nous avons ensuite les entrées de l'arrangeur, de l'éditeur, du producteur, du distributeur et au bout de la chaîne, le consommateur. » Ces différentes étapes sont essentielles à la réussite d'un produit. Chacun de ces maillons de la chaîne permet de bonifier une œuvre pour qu'elle ait une portée régionale, nationale et internationale.

Du poids de l'économie culturelle et artistique

Aux côtés de ces acteurs qui opèrent en amont, il y a ceux qui vont se charger de la vulgarisation locale de l'œuvre, de l'organisation des rencontres avec le public cible, de la promotion directe à travers les manifestations sponsorisées ou spécifiques, notamment les concerts, les grandes nuits de la chanson, les concours à l'image de celui que RFI organise chaque année pour promouvoir de nouveaux artistes. Derrière ces métiers se cachent diverses organisations puissantes de production, de distribution, de promotion et de lobbying. Chacune d'elle, en fonction de ses compétences et des tâches qu'elle aura à accomplir, est une source de richesse. Chacune de ses sociétés est physiquement et géographiquement localisée. Elle possède un compte domicilié dans un établissement de crédit bien identifié par les services publics ou privés. L'auteur de l'œuvre, adhérant à une société de gestion collective des droits d'auteur est bien identifié. Les acteurs de la diffusion, qui vont se charger de promouvoir l'œuvre, le sont également. Les canaux d'édition, d'impression et de vente de l'œuvre sont connus de tous.

« Ces acteurs sont des industries à part entières. Chaque secteur est un pan des affaires de par l'activité qu'il mène et qui est utile à son partenaire qui se charge du relais », d'après Luc Marie Bernard Ivanga, réalisateur de télévision et du programme E'YEO entre 2007 et 2010.

A partir de cet instant, nous comprenons pourquoi les artistes les plus reconnus sont à eux seuls des entreprises aptes à produire du business ! Ils sont membres à part entière des sociétés de gestion collective des droits d'auteur. Ces artistes ou ces groupes sont également des contributeurs dans leur pays. Pour les nations où le droit d'auteur est « roi », l'assiette fiscale est bien garnie car leur créativité est reconnue et protégée par les pouvoirs publics qui ont établi des règles que tous doivent respecter. Celles-ci sont tellement draconiennes que le pirate est tenu de réfléchir avant de s'aventurer. Inversement, le cas des artistes évoluant en Afrique est très critique. « En l'absence d'une société crédible et d'une organisation nationale de l'industrie du droit d'auteur, laquelle ne pouvant garantir des revenus aux créateurs, les figures les plus emblématiques du continent africain vont monnayer leur talent en Europe », selon Arielle Mengue Me Obama, membre du CAPI et directrice au ministère de l'Economie.

En effet, l'économie culturelle et artistique concentre plusieurs indicateurs de croissance. Un artiste professionnel résidant en France ou dans l'espace Schengen, par exemple, doit déclarer ses revenus pour être en conformité avec le Fisc local. S'il doit donner des concerts, l'organisateur du concert est tenu, sur la base du contrat qui lie les deux parties, de lui verser un cachet. Après le concert, la salle qui a vu

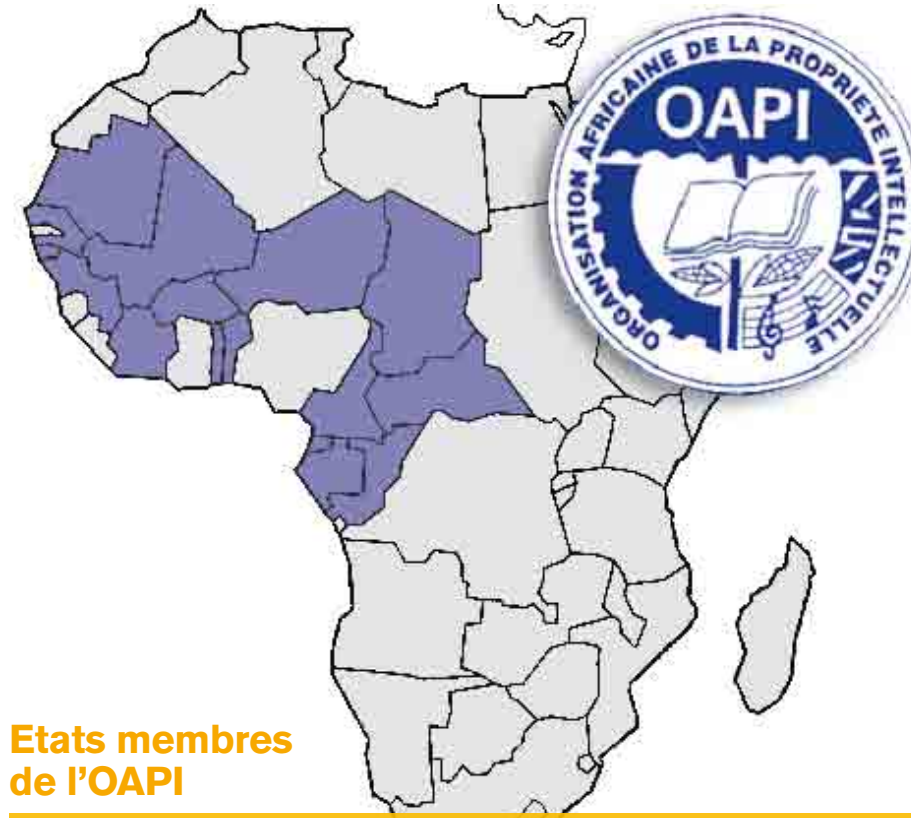
l'artiste se produire va, à son tour, verser un autre cachet à l'artiste. Ici, non seulement est prise en compte la dimension du business, des affaires, mais également le rôle primordial de la création, fondement de la richesse et de cette économie qui profite à toute la chaîne.

Tout reste à faire au Gabon

Au Gabon, de nombreuses incompréhensions ont été notées à ce sujet. La création de l'Agence nationale de promotion artistique et culturelle (Anpac) en 1987 a fait naître des espoirs. Mais très vite, les artistes ont déchanté. Le gouvernement, à chacune de ses interventions, réaffirme régulièrement sa volonté de faire aboutir le dossier. Seulement, le temps passe et rien ne pointe à l'horizon. Ceux des nôtres qui sont membres des sociétés de gestion collective à l'extérieur ne peuvent toucher leurs droits que s'ils se rendent dans les pays membres de la Sacem ou des pays ayant leurs propres sociétés de gestion collective de droits d'auteurs à l'image du Sénégal avec le Bureau sénégalais des droits d'auteur (BSDA). Car le Gabon n'ayant pas de société en la matière, aucune rémunération relative au droit d'auteur ne peut être versée à un artiste sur le sol gabonais à l'heure actuelle.

Cette question coïncide également au niveau de l'OAPI (Organisation africaine de la propriété intellectuelle) qui préfère renvoyer les artistes aux droits nationaux. A cette situation complexe s'ajoute la diffusion en ligne des informations ou du multimédia qui, parfois, au mépris des règles établies, passe outre et crée de nouvelles brèches de diffusion gratuite des contenus. De nombreux pays, notamment européens et américains, mettent tout en œuvre pour y remédier afin de protéger les œuvres de l'esprit, « quoiqu'en vertu de l'Accord de Bangui, cette protection ne nécessite aucune formalité d'autant plus que l'œuvre est protégée du simple fait de sa création », note Cyr Nze Menzu.

Pour l'heure, l'artiste africain évoluant sur le sol continental en général, et gabonais en particulier, n'a point de salut dès lors que le droit d'auteur n'existe pas encore pour lui. Les plus déterminés émigrent vers l'extérieur : François Ngoua, Hilarion Nguema, Papa Wemba, Lokua Kanza, Manu Dibango et les autres sont les grandes figures de cette industrie. Marcel Djabio a résumé le mieux la situation : « Voici une partie des compatriotes qui, à partir de leur activité, si l'environnement de la créativité avait été organisé et protégé, alimenteraient l'assiette fiscale, s'autonomiseraient et créeraient des emplois. » Il est évident que l'économie musicale ou culturelle, pour ne prendre que ce volet est un champ de richesse aussi bien pour la puissance publique que pour les secteurs concernés. « Nous militons pour que de larges concertations pour sa mise en place soient rendues nécessaires au plus haut niveau de la hiérarchie de notre pays. Le droit d'auteur est un business, c'est l'aboutissement de nombreuses batailles enclenchées et gagnées par les créateurs du monde entier. Nous aussi, au Gabon, nous souhaitons accéder à ce sésame. C'est un gisement intarissable de richesse », conclut l'artiste Raïssa Ossounga.



Etats membres de l'OAPI

BENIN	CONGO	GUINÉE BISSAU	NIGER
BURKINA FASO	CÔTE D'IVOIRE	GUINÉE ÉQUATORIALE	SÉNÉGAL
CAMEROUN	GABON	MALI	TCHAD
CENTRAFRIQUE	GUINÉE	MAURITANIE	TOGO

« En outre, souligne Ariel Mengue M'Obame, ces industries réalisent un taux de croissance global plus élevé que les autres secteurs économiques et que celles liées à la révolution numérique ». Pour en arriver là, il faudrait bien sûr une prise de conscience des autorités politiques de l'importance de la propriété intellectuelle en général et du droit d'auteur en particulier dans la vie économique de notre nation. « Cette prise de conscience peut se caractériser par l'introduction systématique de la propriété intellectuelle dans la politique gouvernementale », fait remarquer Cyr Nze Menzu. Ainsi, disposer d'une telle vue, c'est favoriser le rayonnement tant culturel que politique d'une nation. Dans une approche matérielle, c'est défendre ou encourager un secteur important de l'économie nationale. En effet, dans le cadre d'un système de droit d'auteur, plusieurs types d'industries peuvent être créés. Il y a aujourd'hui par exemple dans notre pays, les industries essentielles du droit d'auteur, c'est-à-dire celles qui se consacrent totale-

Un outil de développement économique

Il est nécessaire que les gouvernants de notre pays soient conscients de l'apport d'un système de droit d'auteur dans l'économie d'un pays, sachant que celui-ci crée de l'emploi, peut faire augmenter les recettes fiscales à l'exportation et contribue au PIB. Dans une approche intellectuelle, l'Etat doit avoir une politique culturelle qui est aussi bien un facteur de progrès que de divertissement. Disposer d'un tel outil, c'est favoriser le rayonnement tant culturel que politique d'une nation. Dans une approche matérielle, c'est défendre ou encourager un secteur important de l'économie nationale.

PROSPER TONDA MAMBENDA

Quelques rappels historiques

Au XV^e siècle, avec la naissance de l'imprimerie, les premiers monopoles d'exploitation sur les œuvres ont été accordés par lettres patentes. Avec la Renaissance, le concept d'individualisme a pris plus d'importance et les auteurs ont cherché à être reconnus pour leur travail créatif, l'usage de la signature devenant indéniable. En 1440, le développement de l'imprimerie par Gutenberg a permis une plus large diffusion des œuvres et la généralisation de l'accès à l'écrit. En contrepartie des investissements réalisés dans l'édition, le pouvoir royal a concédé aux imprimeurs un monopole d'exploitation sur une œuvre, appelé privilège, valable pour un territoire et une durée déterminés. En Angleterre, les intérêts des éditeurs et des auteurs ont été, dès le XVII^e siècle, présentés comme solidaires et les intermédiaires considérés comme incontournables. Cela explique l'écart existant dès l'origine entre les fondements philosophiques du copyright et ceux du droit d'auteur continental. La première véritable législation protectrice des intérêts des auteurs est la loi de la Reine Anne du 10 avril 1710. L'auteur jouit alors d'un monopole de quatorze ans renouvelables une fois sur la reproduction de ses créations.

Inspirées par le copyright anglais, la constitution des États-Unis d'Amérique de 1787 et la loi fédérale de 1790 accordent des prérogatives aux auteurs. En 1777, Beaumarchais fonde la première société d'auteurs pour promouvoir la reconnaissance de droits au profit des auteurs. Dans la nuit du 4 août 1789, les révolutionnaires français abolissent l'ensemble des privilèges, puis les lois du 13 et 19 janvier 1791 et du 19 et 24 juillet 1793 accordent aux auteurs le droit exclusif d'autoriser la reproduction de leurs œuvres pendant toute leur vie puis aux héritiers pendant une durée de cinq ans. À l'issue de ce délai, l'œuvre entre dans le domaine public.

Au cours du XIX^e siècle, les tribunaux et les juristes, notamment français et allemands, établissent les grands principes de la propriété littéraire et artistique. La formule « droit d'auteur » est pour la première fois utilisée par Augustin-Charles Renouard dans son traité des droits d'auteur dans la littérature, publié en 1838. Elle donne une position centrale à l'auteur, par opposition au copyright anglo-saxon qui a pour objet la protection de l'œuvre elle-même. En 1886, une harmonisation partielle du droit d'auteur est

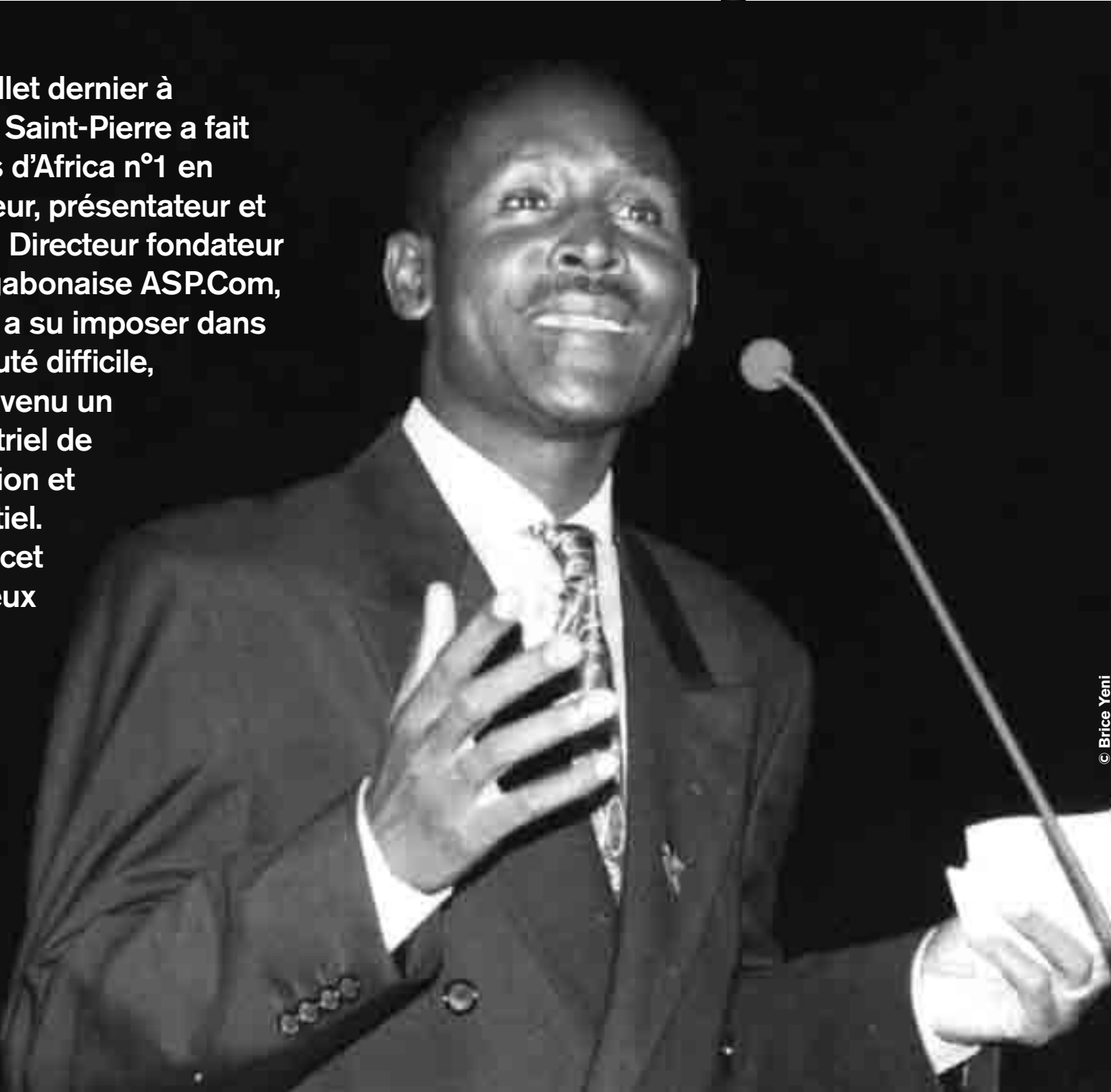
opérée par la Convention de Berne, signée par dix États (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Principauté de Monaco, Suisse et Tunisie). En 2009, elle totalise 164 États signataires. Au XX^e siècle, la durée de protection est augmentée, notamment aux États-Unis d'Amérique. Le champ du droit d'auteur est étendu aux nouvelles formes d'œuvres, telles que le cinéma ou les jeux vidéo, ainsi qu'à de nombreuses créations utilitaires telles que les logiciels, les dessins et modèles, ou les bases de données. A la fin des années 1990, le développement d'Internet et de la technologie numérique marque une avancée majeure dans la diffusion des savoirs. Ce développement de l'accès aux NTIC s'accompagne également d'un fort mouvement de remise en question de la légitimité du droit d'auteur.

(Sources : Cahiers de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle ; notes de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle ; dossiers d'archives de Cyr Nze Menzu, Arielle Mengue Me Obama ; notes de Luc Marie Ivanga ; www.droitdauteurs.net ; www.journaldunet.fr ; www.inpi.fr ; www.sacem.fr).

Alain Saint Pierre

Une vie au service du spectacle

Décédé le 4 juillet dernier à Libreville, Alain Saint-Pierre a fait les beaux jours d'Africa n°1 en tant qu'animateur, présentateur et commentateur. Directeur fondateur de la start-up gabonaise ASP.Com, entreprise qu'il a su imposer dans un secteur réputé difficile, il était aussi devenu un véritable industriel de la communication et de l'événementiel. A tel point que cet ami de nombreux artistes internationaux laissera également le souvenir d'un formidable homme d'affaires.



© Brice Yeni

« Si la musique est une drogue, je suis un dealer ! » Cette profession de foi, qui a permis à Alain Saint Pierre de s'imposer dans les milieux de la radio et de la télévision ne pouvait cependant suffire à résumer l'étendue des compétences de cette grande figure médiatique gabonaise. L'animateur vedette était en effet connu auprès de nombreuses entreprises comme le promoteur de ASP.Com, une entreprise spécialisée dans le marketing, la communication et l'événementiel. Et si ses amis le désignaient souvent avec humour comme le seul boss de l'industrie, embryonnaire, du loisir au Gabon,

il préférerait se définir comme un acteur de l'« entertainment » et aimait à rappeler qu'« aux Etats-Unis cette industrie rapporte plus que Boeing ! ».

De nombreux succès entrepreneuriaux

Né en mai 1958 à Lambaréné, formé à l'Institut Garone et à la Faculté d'économie & commerce de Rome (Italie), il revient au Gabon muni d'un master d'économie et de tourisme après avoir travaillé au C.I.T. (Rome) et à Cooptra Emilia Romagna (Bologne). Il rejoint Africa N°1 en janvier 1990 pour y rester jusqu'en février 2003, période durant la-

quelle sa brillante carrière dans les médias occulte véritablement son activité entrepreneuriale au sein de la start-up qu'il crée, ASP.Com. Une entreprise qui propose des services dans l'analyse et le conseil en communication, l'événementiel, les relations publiques, les relations presse et les campagnes publicitaires. La société se définit comme une structure indépendante, souple et réactive, s'appuyant sur un réseau de prestataires spécialisés. Une souplesse incarnée par la configuration de son agence, employant en permanence trois personnes (une secrétaire et deux assistants). Mais aussi par une capacité de

réactivité grâce à son adossement à un réseau local et international d'entreprises partenaires qui interviennent à la carte selon la nature des contrats obtenus. Ainsi, l'entreprise belge de photographie Altitude, la régie ivoirienne de *bartering* publicitaire Convergence, ou encore l'agence béninoise de conseil en communication Edifice, figurent dans ce réseau auquel ASP.Com se réfère pour étoffer ses prestations. Si les chiffres et autres agrégats de la structure sont aujourd'hui inaccessibles, quelques partenaires citent de mémoire au titre des réalisations d'ASP.Com, le lancement de la campagne de commu-

nication du 1^{er} réseau d'affichage 4X3 sur Libreville en 1999 ; la participation à la campagne de lancement de Fanta orange ; la campagne de Cube Maggi en partenariat avec McCann en 2000 ; la promotion de la première Foire du bâtiment et des travaux publics en 2002 ; l'organisation pour le compte du ministère du Commerce d'une campagne de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2004 ; la campagne « Don de sang » pour le Centre national de transfusion sanguine (CNTS) en 2005, ou encore la collaboration au *rebranding* de Celtel Gabon, devenu Zain en 2008. Sans compter l'organisation d'arbres de Noël ou de spectacles privés pour de nombreuses entreprises, ou encore les concerts avec la présence d'artistes internationaux, etc.

Des émissions qui resteront dans les mémoires

Mais bien sûr, Alain Saint Pierre était surtout connu pour avoir animé durant de longues années l'émission « Kilimandjaro » sur la radio panafricaine

Africa N°1, un hit-parade devenu célèbre et consacré à la musique africaine. Sans oublier, sur la même radio les émissions « Oxygène » et « Bol d'air » (humour), « Fréquence Douce » (musique), « Tim et Tina » (feuilleton radiophonique), « Africa Dance » (happening musical dans les night-clubs des capitales africaines)... Cette hyperactivité et la notoriété internationale qu'il avait acquises lui ont ouvert les portes du show-business africain. Un univers où il a côtoyé de grosses « pointures » du secteur et qui lui a permis de lier d'amitié avec beaucoup d'entre elles, à l'instar des Congolais Koffi Olomidé, Papa Wemba et Werrason, ou de l'Ivoirien Meïway, souvent présents pour l'organisation de spectacles à Libreville.

Ce succès médiatique ne l'empêchait pas de gérer parallèlement son entreprise et d'obtenir des contrats, notamment sur le réseau d'affichage avec United World Communication (Libreville), ou d'assurer les relations presse de bon nombre d'entreprises. Cette passion pour les médias audiovisuels amènera plus tard son

entreprise à produire, en prêt-à-diffuser, des émissions de variété telles que « Safari Ambiance » et « Gabon Rythmes » sur une chaîne locale, TV+, et son extension satellitaire, Go Africa. Ces dernières années, l'entreprise avait aussi passé un contrat avec Intermédia, représentant de la marque Bic au Gabon, pour un renforcement de la présence de la fameuse marque de stylos à bille dans le pays. Une opération réussie qui résultait de la forte implication du promoteur d'ASP.Com.

Une disparition qui a déconcerté l'ensemble du continent

Véritable érudit de la musique africaine contemporaine, Alain Saint Pierre rédigeait régulièrement des articles sur le sujet dans certains journaux locaux, de même qu'il était régulièrement consulté comme personne ressource. Son humour permanent occultait une certaine exigence de rigueur qui ne manquait pas de remonter assez vite à la surface lorsqu'il pouvait constater des manquements. Alain Saint Pierre a été aperçu pour la dernière fois en public à l'occasion du salon international des BTP, organisé du 16 au 18 juin 2011 par Bernabé Gabon, à laquelle son entreprise de communication avait pris

part. L'homme menait une vie disciplinée et sobre. Il ne fumait ni ne buvait. Le cancer qui l'a emporté à l'aube de la cinquantaine a surpris tous ceux qui le connaissaient bien. Mais l'annonce de sa mort a également déconcerté des millions de personnes à travers toute l'Afrique. Un de ses amis journaliste a rappelé à ce propos les vers du poète anglais Percy Shelley : « *Paix, paix. Il n'est pas mort. Il n'est pas endormi. Il s'est réveillé du songe qu'est la vie.* »

ANNE OPHELE



Crédit-bail Immobilier
Crédit-bail Mobilier
Location longue durée

Crédit-bail et Leasing
Adaptez et maîtrisez le financement de vos biens mobiliers et immobiliers

Libreville : Tél. : +241 77 40 82 / +241 77 53 96
Port-Gentil : Tél. : +241 56 88 38
Service Clients : eqcfinatra@bgfi.com

www.bgfi.com

Spécialité : Financement et Location d'Administration au capital de 100 000 000 000 F CFA - Adresse : 289441 YPOCOM - Libreville 2007 BP 6135 - NP 78453 - W.P.B.M.A.S.S. Libreville (Gabon) - Tél : (241) 77 40 82 / 77 53 96 - Fax : (241) 77 40 81 - Email : bgfi@bgfi.com

Finatra
Le spécialiste du crédit

PME/PMI - Grandes Entreprises - Professionnels

Le boom du commerce du savoir



C'est un fait avéré, l'arrivée des nouvelles écoles et instituts supérieurs dans l'environnement pédagogique gabonais a profondément modifié le paysage de l'enseignement supérieur du pays. Ce phénomène a enrichi l'offre de formation qui se réduisait jusque-là à une poignée de spécialités offertes par l'université Omar-Bongo et quelques grandes écoles. Les plus en vue de ces établissements qui drainent chaque année des milliers de bacheliers ou d'étudiants issus des facultés sont au nombre de dix. Il s'agit de l'Académie franco-américaine de management (AFRAM), l'École des hautes études commerciales et internationales (HECI), BGFI Business School (BBS), l'Institut des hautes études économiques et entrepreneuriales (IHEE), l'Institut des hautes études de management (IHEM), l'Université africaine des sciences (UAS), l'Institut de commerce et de gestion (ICEG), l'École supérieure des arts et métiers (ESAM), l'Institut des technologies avancées (ITA) et l'École supérieure des sciences de l'information et de gestion (ESSIG).

communication. Une infime partie propose néanmoins des formations dans les domaines des sciences « dures » : génie civil, télécommunications, informatique, etc. Les diplômés préparés vont du brevet de technicien supérieur au doctorat en passant par la licence et le master.

Une activité qui peut se révéler fort lucrative

Contrairement aux établissements publics, ces écoles affichent une santé financière appréciable. En effet, peu d'entre elles ont fait faillite et l'accroissement de leur nombre au fil des ans est un bon indicateur de la rentabilité de cette activité. Les promoteurs de ces établissements savent que le savoir est un pouvoir, une denrée rare et ceux qui veulent la posséder doivent payer le prix fort. C'est sans doute pour cette raison que le prix du plus bas cursus proposé, c'est-à-dire le BTS, DUT ou DTS oscille entre 1 million et 1,2 million de francs CFA ; la licence ou Bachelors entre 1,3 million et 1,5 million ; les master 1 et 2 ainsi que le MBA autour de 1,8 million ; et le doctorat à 2 millions de francs CFA. Ces différents coûts de formation qui, selon certains patrons de ces établissements restent modestes par rapport à ceux qui sont pratiqués dans d'autres pays, indiquent néanmoins que le business du savoir nourrit bien son homme. Si l'on considère par exemple un cycle BTS avec deux classes (la première année et la deuxième année) avec un effec-

Longtemps considéré comme l'un des pays les moins pourvus en établissements supérieurs de formation, le Gabon est en train de se démener pour combler ce déficit qui lui a fait cruellement défaut pour la formation de son élite. En moins de quinze ans, plus d'une trentaine d'établissements supérieurs ont ainsi été créés par des promoteurs privés, et le phénomène est loin de s'arrêter...

tif de 40 élèves chacune et un coût de formation fixé à 1 million de francs CFA, l'établissement empoche allègrement 80 millions. Si l'on multiplie ce chiffre par le nombre des classes de BTS par filière, on franchit ainsi la barre de 500 millions de francs CFA.

Cependant, ces investissements consentis par les étudiants sont-ils rentables en termes de qualité des enseignements ? Ce n'est pas certain ! En effet, rares sont les établissements qui peuvent se targuer de tenir le pari de la qualité conformément aux exigences académiques. Beaucoup ne sont pas assez outillés et ne possèdent pas l'expertise nécessaire pour couvrir l'ensemble des matières dans les différentes filières proposées.

Des prestations trop inégales

Lorsqu'une université privée qui n'a ni laboratoire ni la moindre éprouvette propose des formations en agronomie, zoo-technologie, biologie, chimie, physique, pharmacie, métallurgie, etc., il est presque certain que cette dernière vend du vent. Même pour les formations les plus basiques (marketing, gestion, comptabilité, ressources humaines, commerce international, information-communication, informatique, etc.), les programmes ne sont pas souvent enseignés dans leur intégralité. Ce problème est souvent dû à la qualité des enseignants d'une part, ainsi qu'à la contraction du volume horaire d'autre part. D'une manière générale, ces écoles ne peuvent compter sur des enseignants permanents, elles fonctionnent avec des vacataires et le mode de recrutement n'obéit pas toujours aux exigences académiques. Les enseignements sont parfois assurés par des personnes moins habilitées. Il arrive également que pour des raisons de rentabilité le volume horaire soit réduit, amputant ainsi une bonne partie du programme. Ces pratiques conduisent inévitablement à l'affaiblissement de la qualité de la formation. Par ailleurs 70% de ces établissements ne disposent d'une infrastructure aca-

démique adéquate : ils n'ont pas de bibliothèque, d'équipement informatique, et les salles de classe sont loin d'offrir le moindre confort aux étudiants. La recherche est quasiment absente en dépit des prétentions de certains d'entre eux qui offrent des cycles de formation à dominante recherche.

Des exigences à redéfinir

Pour certains responsables de ces écoles, ces écueils font partie des allergies d'un secteur d'activité qui se cherche encore. « Avec le temps tout va se normaliser et il est certain que le marché va chasser les moins bons », entend-on parfois. L'argument est recevable, sauf que les étudiants qui seront les moins bien formés, en attendant que le marché fasse le tri, n'auront plus la possibilité de refaire la formation. Au lieu de confier la régulation de ce secteur au marché, le ministère de l'Enseignement supérieur – qui délivre les autorisations d'ouverture de ces établissements – est dans son droit d'exiger un ensemble de critères académiques précis pour le fonctionnement de ces établissements. Il ne s'agit pas seulement d'exiger, mais aussi de veiller correctement à l'application de ces mesures. Car au-delà de ces dysfonctionnements, ces écoles constituent un levier important pour la formation de l'élite gabonaise.

Le jour où l'Etat redirigera certains étudiants boursiers vers les plus méritantes d'entre elles, cette sanction poussera d'une certaine manière la corporation à gagner la bataille de la qualité pour une formation pertinente. Il est vrai que la captation d'une bonne partie des boursiers gabonais sur la base d'un cahier des charges précis serait un excellent coup de pouce pour permettre à ces établissements de se doter en infrastructures adéquates et en personnel qualifié. Cela renforcerait également un regard accru de l'autorité de tutelle et contribuerait certainement à extirper les fleurs du mal de ce business très lucratif mais essentiel. Un versant du partenariat Etat-privé que promeut d'ailleurs le ministre de l'Enseignement supérieur, Séraphin Mondoungou.

ABEL BOUNDOKOU

Agir pour
l'Environnement
& la Biodiversité

“ La préservation de l'environnement fait partie intégrante de nos activités autant que la Sécurité des hommes qui est d'ailleurs notre première priorité. C'est un principe directeur qui régit toutes les activités du Groupe Shell partout où nous opérons. ”

Adrian Drewett
PDG Shell Gabon



Adrian DREWETT
Président Directeur Général
SHELL GABON

On parle souvent de « désastres écologiques » liés à l'exploitation pétrolière dans certains pays, notamment récemment avec les marées noires de BP dans le Golfe du Mexique et de Shell au Nigeria. Quel est l'impact environnemental réel de l'exploitation des champs pétroliers par Shell au Gabon ?

Nous opérons au Gabon depuis plus de 50 ans et nous n'avons connu à ce jour aucun incident industriel majeur ayant des conséquences écologiques ou humaines significatives sur nos sites ou aux alentours. Shell Gabon est consciente des impacts potentiels de ses opérations industrielles sur l'environnement et s'emploie à les limiter par la mise en place d'outils et de procédures afin de les réduire au strict minimum. Parmi ceux-ci, il y a par exemple la certification ISO 14001 de nos activités, obtenue depuis 2000 auprès de la Lloyd's organisme international indépendant de certification ISO, et renouvelée tous les 3 ans depuis lors. Cette certification démontre que Shell Gabon opère selon les standards internationaux. Nous menons aussi des études d'évaluation d'impact environnemental et social avant de débiter tout projet afin de disposer d'une meilleure connaissance des lieux et prendre les mesures préventives appropriées. A cela s'ajoutent les formations et sensibilisations de notre personnel aux questions d'Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement, et les partenariats établis avec des organisations scientifiques et environnementales locales et internationales telles que l'Institut Smithsonian pour nous aider à conduire les projets dans des zones sensibles ou à gérer les effets potentiels de nos activités sur la biodiversité.

Vous travaillez avec le Smithsonian, comment s'est établie votre collaboration? Quelle en est la portée ?

Le début du partenariat entre le Groupe Shell et l'Institut Smithsonian date de 1990, lorsque le Groupe a approché le Smithsonian pour conduire une évaluation de la biodiversité dans la région de Camisea, au Pérou, où Shell envisageait d'exploiter un champ de Gaz. Le partenariat s'est ensuite étendu au Gabon; il y a plus de dix ans, en 2000, avec pour objectif d'accroître la connaissance sur la biodiversité du

pays par la biais d'études et recherches scientifiques, développer les capacités locales par des formations, partager l'information et soutenir des initiatives pour minimiser les impacts des activités industrielles sur la biodiversité. De nombreuses études ont ainsi été menées sur la biodiversité et les menaces liées à sa conservation dans le Complexe des Aires Protégées de Gamba. Plus de 50 institutions scientifiques gabonaises et internationales y ont apporté leur collaboration. Ces études ont démontré la très grande richesse de la biodiversité du Complexe.

Tout récemment, au mois de Septembre, une présentation a été faite au Ministère des Eaux et Forêts par l'Institut Smithsonian sur « l'Impact des Routes sur la répartition des grands mammifères dans le Complexe d'Aires Protégées de Gamba ». Cette présentation a permis de partager les résultats préliminaires de l'étude obtenus au terme d'une campagne de collecte de données, les résultats détaillés sont prévus en début 2012. Cette étude contribuera à l'identification et la promotion de meilleures pratiques respectueuses de l'environnement, pour ce qui concerne la construction et la politique de gestion de l'accès aux routes dans les aires protégées.



Visite du ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Pêche, au mois de Septembre, de M. Moustique Moussonge (à l'écart) au milieu de Gamba, de M. Maurice NISSO (à gauche) et de M. Adnan BASSO (à droite) à la POU de Shell Gabon, Adrian DREWETT (à droite) et de M. l'ancien Ambassadeur, M. THOU.

C'est un exemple de la portée du partenariat avec l'Institut Smithsonian. Mais il faut aussi noter qu'aujourd'hui le Centre de Recherche et de Conservation de la Biodiversité de Smithsonian, situé à Gamba, a mis en place une riche collection de près de 150 000 espèces animales et végétales du Gabon. Par ailleurs, plus de cent publications ont été faites à ce jour par l'Institut sur la biodiversité du Complexe d'Aires Protégées de Gamba et des exportations ont eu lieu au Gabon, en Angleterre et aux Etats Unis pour promouvoir la richesse naturelle de ce pays.

Quelle part représente les actions environnementales dans la politique sociale de Shell au Gabon? Shell est-il autant engagé dans l'environnement dans les autres pays où le Groupe est installé ?

La préservation de l'environnement fait partie intégrante de nos activités autant que la sécurité des hommes qui est d'ailleurs notre première priorité. C'est un principe directeur qui régit toutes les activités du Groupe Shell partout où nous opérons.



A l'occasion de la 19ème session des Nations Unies présidée par le Gabon en 2002 à New York, une exposition sur la Biodiversité au Gabon a été présentée par le Smithsonian Institution, et a été présentée l'ouvrage « Gabon - l'Espoir de la Biodiversité ». De gauche à droite: Carlos Ward, chargé de la Biodiversité, le député gabonais de la République, Gildasine, Mme. Rufin MPOUHO, et Mikaela Lee du Smithsonian Institution.



Chris KOUBDJE
Directeur des opérations



En tant que Directeur des opérations, vous gérez le terminal d'exportation de pétrole de Gamba, qui a célébré en 2007 ses 40 ans d'existence. Quels sont les risques liés à la gestion d'une infrastructure de cette taille et de cet âge ?

La gestion d'une installation de ce genre requiert tout d'abord une identification des différents risques qui peuvent exister. Ces risques varient selon leur probabilité d'occurrence puis nous mettons en place les stratégies appropriées pour minimiser ces risques. Pour ce qui est du Terminal, les risques peuvent être les déversements d'hydrocarbures dus à la corrosion du pipe, l'indisponibilité d'équipements à cause de leur vétusté, le manque de pièces de rechange, le feu, l'explosion à cause de la présence de gaz sous pression etc... Comprendre les risques c'est œuvrer pour assurer l'intégrité de l'infrastructure.

Dans l'activité d'exploitation quotidienne de Shell Gabon, quelles actions ont été mises en œuvre pour la préservation de l'environnement et la prévention des risques environnementaux ?



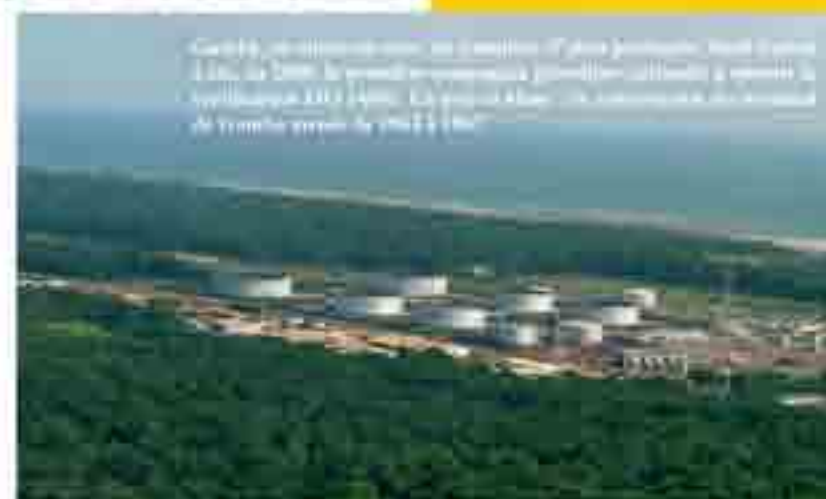
Rufin MPOUHO ONDIMBA
Directeur Général Délégué

Shell Gabon a fêté en 2010, en même temps que le pays, ses cinquante ans d'existence. Quelles ont été les réalisations majeures en matière de préservation de l'environnement ?

Pour ce qui a trait à l'environnement, je soulignerai 3 événements majeurs :

- le partenariat avec le Smithsonian Institute qui nous a permis de créer un laboratoire d'étude de notre faune situé à Vembo (Gamba). Ce partenariat a permis la réalisation de plusieurs études scientifiques et de publications qui sont un témoignage de la richesse de notre biodiversité.
- la certification ISO 14001 obtenue en Octobre 2000, du fait que nos procédures HSSE ont été évaluées conformes aux standards internationaux. Il faut noter que Shell Gabon a été la première compagnie pétrolière nationale à obtenir cette reconnaissance.
- la Réduction du torchage de Gaz. Au cours des dix dernières années nous avons réduit de manière drastique les volumes de gaz torchés. Nous réinjectons une partie importante de ce gaz dans nos réservoirs et diminuons ainsi les volumes de CO2 émis dans l'atmosphère. Nous travaillons toujours pour réduire davantage les volumes torchés et installons actuellement des équipements qui vont nous permettre de mieux comptabiliser ces volumes afin de prendre les mesures de réduction appropriées. Ces initiatives sont en adéquation avec la politique du gouvernement et nous avons d'ailleurs été congratulés par notre ministre de tutelle qui a salué notre action dans ce domaine.

Protéger l'environnement fait partie des engagements et de la politique de Shell Gabon. Nous traitons les questions environnementales comme toute autre activité essentielle de notre métier. Shell Gabon est depuis plus de 10 ans certifiée ISO 14001. Ce qui signifie que nous opérons selon les normes et standards internationaux; le personnel de Shell Gabon et contractuel ont suivi une formation ISO 14001. Nous avons dans nos sites des pumées dédiées à l'environnement. Pour éviter des déversements ou les prévenir, nous menons des campagnes d'inspection de tous nos équipements pour nous assurer de leur intégrité. Des réparations sont faites dès que le rapport d'inspection le recommande. L'équipe de direction fait des visites d'audit sur les différents sites pour s'assurer entre autre de la conduite de nos activités dans le strict respect de



Gamba, un territoire riche en biodiversité. Au sein de ce territoire, le Complexe d'Aires Protégées de Gamba, qui abrite plus de 150 000 espèces animales et végétales, est une zone sensible.



Le personnel de Shell Gabon et les contractuels respectent les standards ISO 14001. Pour le site, des formations sont données à l'environnement pour sensibiliser le personnel à l'importance de respecter les normes d'audit sur les différents sites pour s'assurer entre autre de la conduite de nos activités dans le strict respect de l'environnement.

Au Complexe d'Aires Protégées de Gamba, les équipes travaillent pour protéger et améliorer les espèces de Moll-Léon.





Marguerite BUTLER, Responsable Smithsonian au Gabon

Depuis quand a débuté la coopération entre Smithsonian et Shell Gabon ? Quelles sont vos missions dans le cadre de cette coopération ?

Le partenariat entre la Smithsonian Institution et Shell Gabon a été créé en 2000, sous la direction des scientifiques du « Smithsonian Conservation Biology Institute (SCBI) » Francisco Dallmeier et Alfonso Alonso. Les opérations de Shell Gabon sont basées dans le Complexe d'aires Protégées de Gamba, l'un des sites les plus riches en matière de biodiversité, situé entre deux parcs nationaux (Ilongo et Moukalaba-Dou d'ou) et englobant une impressionnante mosaïque de forêts, plages, savanes, lagunes et zones humides. Le Smithsonian travaille avec Shell Gabon à intégrer la recherche scientifique, la conservation et l'éducation aux activités de production pétrolière. Avec le soutien de l'Etat, de la communauté scientifique locale et des autres intervenants du secteur de la conservation de l'environnement, le partenariat vise à minimiser l'impact de la production pétrolière sur la riche biodiversité du Complexe de Gamba.

Quels sont les objectifs à terme de cette collaboration ?

Les objectifs de cette collaboration sont : d'accroître les connaissances et la compréhension de la biodiversité dans le Complexe de Gamba à travers la recherche sur les espèces et habitats, d'aider à mettre en œuvre les meilleures pratiques dans les opérations, afin de minimiser l'impact des activités sur la biodiversité ; d'augmenter les capacités locales pour gérer et développer durablement les ressources naturelles, d'accroître la sensibilisation sur la valeur de la biodiversité du Gabon et de favoriser les partenariats avec divers intervenants pour soutenir la conservation de la biodiversité et développement durable.

Pouvez-vous nous parler des quelques réalisations remarquables auxquelles ont abouti vos travaux depuis votre arrivée au Gabon ? Quelle est la portée de ces travaux pour le pays ?

Parmi les principales réalisations de ce partenariat figurent une évaluation exhaustive de la biodiversité (plantes, mammifères, oiseaux, amphibiens et reptiles, poissons, invertébrés) du Complexe de Gamba, des études sur les mouvements des éléphants de la forêt du Complexe en utilisant la génétique et la télémétrie, l'évaluation des impacts des grands mammifères sur les routes et diverses autres études. Le programme a

produit 132 publications dont quatre livres (The Edge of Africa - Gabon Paradis de la Biodiversité ; Gamba, Gabon : Biodiversité d'une forêt équatoriale africaine - les reptiles du Gabon et Checklist des amphibiens, des reptiles, des oiseaux et des mammifères des Parcs Nationaux du Gabon) et 7 guides de terrain. Le Smithsonian a travaillé avec plus de 50 chercheurs nationaux et internationaux, a mené plus de 40 programmes d'éducation et de sensibilisation pour les écoles locales, y compris l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts, un documentaire de la BBC, trois programmes de National Geographic, et a établi un Centre de la biodiversité locale à Gamba avec des collections biologiques pour la recherche et l'éducation. En août 2008, le Smithsonian a découvert au Gabon une nouvelle espèce d'oiseau, le Rougegorge forestier à dos olive et en 2009, le partenariat, en collaboration avec le Centre et l'Herbier national du Gabon, a établi une parcelle de 25 hectares pour la surveillance des forêts dans la zone de Rôbi Toucat. Comme l'un des 40 sites internationaux qui composent le réseau Smithsonian Earth Observatory cet espace permet aux scientifiques de suivre l'impact du changement climatique sur la biodiversité et les fonctions des forêts. En outre cet espace offre une plateforme pour des programmes de recherche en matière de rétention du carbone afin de comprendre l'évolution des forêts face à l'augmentation du CO2. Parmi les autres activités actuelles du partenariat il y a aussi l'évaluation des conflits homme-éléphant. L'objectif est de faire des recommandations opérationnelles à Shell Gabon pour la conservation et le développement durable. La formation et la sensibilisation des scientifiques Gabonais œuvrant dans le domaine de la conservation constituent aussi un programme permanent du partenariat Shell-Smithsonian.

Google à l'ère de la téléphonie mobile



En migrant sur la téléphonie mobile, comme Apple il y a moins de cinq ans, Google modifie profondément les règles de la compétition technologique et de l'innovation. Le géant de la recherche de l'information des pages web lance désormais de nouveaux défis dans un univers numérique de plus en plus concurrentiel, où l'offre est à la portée de toutes les demandes. Conséquence heureuse, c'est le consommateur qui gagne.

Google sur la téléphonie mobile ! Qui l'eut cru ? Pourtant, c'est l'actualité high-tech du moment. Avec plus de 80% des parts d'indexation de pages web sur le réseau Internet, le célèbre méta-moteur de recherche dont certains Internauts ont fait la une de leur page web décide d'imiter désormais Apple. En effet, force est de constater que son langage ou son système d'information, Androide, présent dans de nombreuses options des fabricants et des constructeurs de télé-

phonie mobile, booste toute l'activité de gestion de l'information des consommateurs. Christian Massima, observateur de l'industrie high-tech note que « la migration de Google sur l'univers de la téléphonie mobile ressemble trait pour trait aux débuts d'Apple dans ce domaine. Les innovations apportées par Steve Jobs ont été payantes pour son groupe, qui est en passe de devenir un espace intelligent dédié à la recherche de nouveaux produits pour rendre le quotidien du consommateur agréable ».

Apple le précurseur
En effet, quand Steve Jobs reprit Apple en juillet 1997 après le départ de Gil d'Amelio, Google n'existait pas encore. Le web, à cette époque, était encore sous domination du moteur de recherche Yahoo. La navigation était assurée par Netscape. Cette période correspond également aux grands débuts du navigateur Internet Explorer de Microsoft. L'arrivée de Jobs à la tête d'Apple allait sonner l'ère du redressement de cette entreprise. La firme de Cupertino (Silicone Valley, en Californie)

leader du Macintosh, avait été dépassée largement par ses concurrents pendant des décennies, évoluant tous dans l'univers ouvert du PC. Or, ici, s'agissant de Google, la firme est en excellente santé financière et technique. Ce virage montre clairement que la téléphonie constitue dans les prochaines années ou les jours avenir le nouveau cadre de compétitivité des acteurs du monde high-tech. En ce qui concerne Apple, Steve Jobs entreprit des réformes et des innovations qui aboutirent à des mutations profondes. Cette nouvelle ère fut symbolisée par l'arrivée sur le marché d'un nouveau type d'ordinateur : l'iMac. Réputée pour sa passion de la recherche, de la création et de l'innovation, l'entreprise de Steve Jobs dompta le monde et bouleversa les schémas traditionnels. Ceux qui avaient prédit la fin d'Apple finirent donc par ronger leur frein. « C'est un nouveau compétiteur qui entre sur la scène des technologies de l'information et de l'in-



Per HALVORSEN Responsable HSSE SHELL GABON

Shell Gabon a été l'une des premières entreprises d'Afrique subsaharienne à obtenir la certification ISO 14 001. Que signifie cette certification ? Quels ont été les préalables à son obtention ?

La certification ISO14001 a permis à Shell Gabon de s'assurer de la conformité de ses activités avec les lois et réglementations Gabonaises, les standards Shell et les meilleurs standards internationaux en matière environnementale. Tous les ans un comité externe indépendant réévalue nos standards et notre système de gestion environnementale ce qui nous permet d'améliorer davantage notre performance.

Quels sont les principaux risques environnementaux liés à l'exploitation pétrolière dans un pays comme le Gabon ?

Opérer dans une région sensible telle que le Complexe d'Aires Protégées de Gamba exige davantage

notre sensibilité non seulement en matière de risques industriels tels que les fuites ou les déversements d'hydrocarbures mais aussi aux risques liés à l'existence d'une riche faune et flore dans nos concessions ainsi qu'au besoin de la conserver en luttant par exemple contre le braconnage. Nous sommes conscients du privilège que nous avons d'opérer dans une zone aussi riche en flore et faune que le Complexe d'Aires Protégées de Gamba et nous immetons tous les efforts nécessaires pour la protéger.

Par quels protocoles peut-on prévenir ces risques et limiter l'impact environnemental de l'exploitation pétrolière ?

Des programmes ont été développés et mis en œuvre pour les inspections et une maintenance préventive sur toutes nos installations. Des procédures, des plans et des équipements sont aussi en place pour gérer les fuites et les déversements d'hydrocarbures. Un autre exemple est de limiter l'accès aux routes de production

de notre concession et de contrôler de façon régulière tous les véhicules qui y entrent. Dans nos aéroports de Rabi et Gamba, les bagages sont aussi vérifiés pour nous assurer que l'on ne transporte pas de façon illégale du matériel de chasse et pêche ou de la viande de brousse. Avec le Smithsonian Ministère des Forêts et Forêts nous établissons des contrôles et menons des enquêtes contre le braconnage dans nos concessions.

Qu'en est-il du torchage de Gaz dans vos installations ?

Nous utilisons les technologies les plus récentes pour réduire le volume de gaz torché afin de nous conformer à la loi Gabonaise et aux normes internationales. Nous avons de ce fait installé des compresseurs afin de séparer le gaz dans le réservoir et augmenter le taux de récupération de l'huile dans le réservoir. Nous poursuivons nos efforts pour réduire toujours davantage le gaz brûlé conformément aux standards et meilleures pratiques internationales.



Depuis 10 ans, le Smithsonian Institute préleve des échantillons de la faune et de la flore du Complexe d'Aires Protégées de Gamba. Plus de 150 000 espèces animales et végétales ont déjà été répertoriées au 15 septembre 2011 par le Smithsonian Institute (Gamba).

Les chercheurs ont découvert dans le Complexe d'Aires Protégées de Gamba un petit oiseau. Arrivé en décembre en 2008, ce nouvel oiseau a été nommé « Rougegorge forestier à dos olive ». Il s'agit d'une nouvelle espèce d'oiseau.

BERNABÉ GABON

SOTRALGA

CROYEZ-MOI, SOTRALGA C'EST LA QUALITÉ GARANTIE !

TOUS LES PROFESSIONNELS LE CONFIRMENT !

UNIQUE FABRIQUANT DE TôLES EN COULEUR

- > Bac alu
- > Faîtière
- > Tôles ondulées
- > Fixations

Disponible chez tous les revendeurs à LBV, Pog et Franceville : Bernabé Gabon, Sogame Equip, CK2 Pog, Davum, Batiplus, matériaux réunis et détaillants.

dustrie numérique », affirmait Fernand Vacherot ingénieur informatique.

L'utilisateur au centre de système

De 1997 à nos jours, Apple a évolué de l'informatique au multimédia (iPhone, smartphone) en créant des technologies interactives (iPad) qui ouvrent la voie aux consommateurs sur le réseau Internet. C'est tout un univers qu'Apple offrait désormais aux utilisateurs. Sur la nouvelle plate-forme, non seulement l'utilisateur avait un ordinateur mobile, mais il avait également l'Agenda, avec donc la capacité de gérer ses rendez-vous, d'organiser ses journées de travail, de planifier ses activités et de se mettre en contact avec ses partenaires. « *L'un de grands paramètres d'adhésion massive des entreprises aux technologies numériques, c'est qu'elles favorisent la prise rapide des décisions, l'accès à l'information de leurs managers qui sont toujours irrigués sur les projets de leurs organisations. Ils gardent toujours le contact avec leurs collaborateurs. Les innovations apportées par Apple et Google dans cet espace vont améliorer considérablement la gestion de l'information et augmenter sa valeur marchande. Nous voici arrivés au partage des savoirs* », selon Denis Dianda, enseignant de lettres modernes et utilisateur des TIC.

Ainsi, Apple a mis l'utilisateur au centre de ses préoccupations. Ce dernier est devenu son centre d'intérêt. Pour de nombreux analystes du monde high-tech, ce n'est plus seulement le consommateur lambda qui est concerné par la technologie Apple, mais bien l'entreprise dans



son ensemble. L'économie se voit offrir des passerelles, notamment le manager général à qui il donne des opportunités immenses pour gérer son business. Ainsi, quel que soit le lieu où il se trouve, à Shanghai ou à Londres, à New-York ou à Tokyo, le manager est en contact permanent avec son entreprise. Il est informé en temps réel de son activité jour par jour, heure par heure. Apple réussit donc, là où certains de ses concurrents histo-

riques hésitent, notamment Microsoft, IBM, Intel, ces dix dernières années, à recréer des environnements intelligents pour le monde du business. Le filon est ainsi bien identifié. « *C'est ce pari que Google veut réaliser. Son entrée dans cet univers va redessiner les cartes. Les entreprises traditionnelles du domaine vont trouver d'autres moyens pour innover et proposer d'autres services inédits. Dans la réalité, c'est le consommateur*

qui l'emporte car il va devoir arbitrer », fait remarquer la psychologue Ida Menza Me Nguema.

Au tour de Google

Cette plate-forme d'Apple est considérée également comme une vaste étendue, un stade exponentiel de l'offre des activités des géants de l'audiovisuel ou de l'information. En effet, des chaînes spécialisées dans le domaine de l'information, comme les françaises France 24 et I-Télé, la qatarienne Al-Jazeera, les américaines CNN et NBC, l'anglaise BBC ou la japonaise NHK, sont désormais regardées depuis l'univers technologique d'Apple l'iPad. Ce nouvel espace est le prolongement de leur aire de diffusion traditionnelle. Facile à manipuler et tactile, le produit phare de Steve Jobs symbolise notre nouvelle façon de consommer de l'information. Elle instaure ainsi une nouvelle culture. Avec elle, se confirme le stade le plus élevé de la globalisation. Aussi, ne sommes-nous pas surpris, de ce que dans son expansion, la célèbre marque à la pomme investit désormais les télécommunications pour s'identifier dans cet environnement. C'est ce chemin qu'emprunte Google. Le moteur de recherche qui a déjà implémenté une méthode dans la recherche se crée un nouveau boulevard, là où régnaient en maîtres Nokia, Alcatel, Siemens, Ericsson, Motorola, LG, Sagem... Comme si un jour Microsoft pouvait fabriquer des ordinateurs en arguant du fait toutes ces plates-formes utilisent déjà son système d'exploitation Windows !

PROSPER TONDA MAMBENDA

Les bonnes tables d'Economie Gabon +



LIBREVILLE

Bateau ivre | Bord de mer. Restaurant Gastronomique. Ouvert midi et soir du lundi au samedi. Tél. : 44 34 87. GSM : 07 23 24 24.

Le Sinbad (ex-Petit Chalut) | Face à la pharmacie d'Oloumi. Restaurant aux spécialités de poisson. Ouvert midi et soir du lundi au samedi. Tél. : + 241 05 19 55 55 / 07 51 41 51 / 07 13 01 30.

Cactus Bar | Bord de mer, galerie d'Hollando. Bar-restaurant. Ouvert du lundi au samedi matin, midi et soir. Tél. : 07 44 61 99.

Cigalou | Owendo Razel. Ouvert tous les jours, midi et soir. Grand buffet dimanche et jours fériés. Tél. : 06 25 18 22.

Golf Club de Libreville | Mindoubé. Ouvert du mardi au dimanche, matin et midi. Tél. : 07 44 60 73 / 07 51 41 51.

Birdy Art | Face au Conseil économique et social (CES). Ouvert du lundi au samedi de 8h00 à 23h00. Tél. : 06 78 23 80.

Le Bistro | Bar-restaurant, ouvert tout les jours, midi et soir sauf le dimanche. Tél. : 73 16 25 / 06 44 45 46.

Tropicana | Hôtel-bar-restaurant. Tél. : 73 15 31 / 31.

Lokua | Bar-restaurant, ouvert midi et soir du lundi au vendredi et samedi soir. Tél. : (241) 06 83 51 83 / 04 10 34 44.

Le Phare du large | Restaurant gastronomique français, ouvert midi et soir. Tél. : 73 02 73 / 07 22 22 22.

PORT-GENTIL

Méridien Mandji | 4 étoiles, au centre-ville et face à la mer (parc à bois de la SNBG). Tél. : (+241) 55 21 03/04/05. Fax : (+241) 55 28 05.

Le Massena | Bord de mer, au bout du port môle, au centre-ville. Tél. : (+241) 56 53 16 / 55 31 77. Portable : 05 92 82 05.

Le Flibustier | A gauche de l'entrée de la zone portuaire. Tél. (+241) 07 41 91 01.

Au Bec fin | Au centre-ville, non loin de l'Hôtel de Ville. Tél. : 07 92 69 59.

San Lorenzo (ancien restaurant Jardin de l'Asie) | Au centre-ville, juste à côté de l'hôtel Méridien Mandji. Tél. : 07 41 47 61.

Café du Wharf | Bord de mer, en face du port môle. Tél. : (+241) 56 02 19.

L'Amiral | Rue perpendiculaire à l'avenue Savorgnan-de-Brazza, non loin du Café du Wharf. Tél. : (+241) 05 30 39 32.

Le Ranch | Zone portuaire, entre l'Hôtel du Parc et l'hôtel Le Ranch, presque adossé à un zoo. Tél. : 07 36 63 00.

bonuszone ce n'est pas la wôpôp !

www.airtel.com



Vos appels à

0,10F/sec.*

quelle que soit la zone


airtel
bonuszone

Inscrivez-vous gratuitement à bonuszone et profitez de réductions allant jusqu'à 95% partout et à tout moment au Gabon. Envoyez par sms **bonus** au **901** et recevez instantanément un message pour profiter des bonus en fonction de l'heure et de la zone. Vous pouvez également composer ***901#** puis **lancer l'appel**. Pour désactiver le service envoyez par sms **sortir** au **901**. Toute réinscription est facturée à 100 F.

*Pour les appels allant jusqu'à 95% de réduction. Offre valable vers airtel pour tous les clients prépayés.

5 questions à

Dr. Gabriel KAMGA, Directeur Général de BHP Billiton Gabon

1 Quand précisément la société BHP Billiton est-elle arrivée au Gabon? Quelles sont les raisons qui vous ont incité à venir au Gabon?

BHP Billiton a démarré ses activités au Gabon initialement dans l'exploration pétrolière en 1995. Cette activité de prospection pétrolière sur le littoral de Port-Gentil (Tolo et Otit) s'est poursuivie jusqu'en 2003. Ensuite, BHP Billiton est revenu au Gabon en 2006, cette fois-ci pour une activité de prospection minière. Dans ce cadre, notre intérêt s'est porté principalement sur la recherche de gisements de manganèse dans le bassin du Francevillien (dans la province du Haut-Ogooué), où d'intenses travaux de prospection ont été effectués et continuent jusqu'à ce jour. Nous avons également mené des travaux de prospection de minerai de fer dans le bassin de la Nyanga (Tchibanga) et de potasse dans la zone de Lambaréné et Cocobeach.

Notre venue au Gabon a principalement été motivée par la volonté du groupe de découvrir et d'exploiter des gisements miniers de classe mondiale.

2 Les conclusions de l'étude d'impact environnemental ont-elles été positives pour le site de Béniomi? Si oui, quand envisagez-vous démarrer la production?

BHP Billiton a transmis aux administrations compétentes une étude d'impact environnementale relative à la phase 1 de l'exploitation de manganèse sur les plateaux de Béniomi et Bordeaux (Franceville).

Des recommandations constructives de la part des responsables en charge de l'approbation de cette étude ont été reçues suite à une réunion technique, qui s'est tenue le 16 juin 2011 dans les locaux de la Direction Générale de la Protection de la nature et de l'Environnement ; ces recommandations sont en cours d'intégration dans notre étude d'impact environnementale.

Une fois cette étude validée, les travaux de construction de la mine seront engagés, ce qui permettra un début d'exploitation d'ici la fin 2011 et l'exportation du minerai à la fin de l'année 2012.

3 Combien d'emplois locaux pourrez-vous offrir grâce à ce projet?

Dans la première phase de production, le projet générera environ 220 nouveaux emplois ; et 200 emplois additionnels seront créés pendant la seconde phase.

4 Les autorités gouvernementales gabonaises ont démarré la promotion d'un nouveau projet visant à améliorer la capacité de transformation locale du manganèse. Envisagez-vous de transformer localement une partie de votre production de manganèse?

Nous soutenons le gouvernement dans sa politique de transformation locale du minerai pour une valeur ajoutée. Cependant, la transformation du minerai de manganèse ne fait pas partie des activités de base du groupe BHP Billiton, aussi, nous ne serons pas en mesure de démarrer dans l'immédiat, ces activités de transformation locale. Néanmoins, en guise de soutien à la stratégie du gouvernement, une partie de notre production sera mise à disposition afin qu'elle soit transformée localement.

5 Pouvez-vous nous indiquer quelles sont vos projets relatifs au développement de vos activités au Gabon dans les années à venir?

L'objectif immédiat reste la mise en production d'une mine de manganèse de niveau international à Franceville et Okondja. Notre plan de développement comprend une production initiale de 300 000 tonnes par an qui va s'accroître pour atteindre une production d'environ 1.8 million de tonnes par an d'ici 2015. En tant que compagnie minière responsable, nous sommes engagés dans la protection de l'environnement, la sécurité de nos employés et le développement des communautés environnantes. Nous considérerons que notre projet sera un succès lorsque nous aurons atteint notre objectif "zéro dommage" et que la réalisation de ce projet aura un impact positif et durable sur l'économie du pays, l'environnement et les communautés locales.

BHP Billiton souhaite développer une activité minière multisectorielle au Gabon. En plus de l'activité d'exploitation de manganèse, nous sommes disposés à effectuer des travaux d'exploration et de développement pour d'autres substances minérales qui seraient disponibles.

NOTRE RESSOURCE LA PLUS IMPORTANTE? NOTRE VISION DU FUTUR



Première société minière diversifiée au plan mondial, BHP Billiton attache une grande importance à l'esprit d'innovation, d'expansion et de créativité, saisissant toutes les opportunités afin de relever les défis majeurs du futur et d'obtenir des résultats durables.

Nous formons un Groupe global dans le secteur des ressources minières, fort de sa diversité, regroupant des personnes de divers horizons mais toutes responsables, agissant avec détermination afin d'atteindre les objectifs fixés.

Nos idéaux:

- Être en parfaite harmonie d'idées et d'actions avec les populations des pays où nous évoluons;
- Contribuer au développement durable de notre région d'accueil;
- Atteindre notre performance de « Dommage Zéro » ce qui signifie, pas d'impact négatif sur la santé des personnes, ni sur l'environnement, ni sur les communautés puis, assurer une parfaite sécurité au niveau du travail.



CHIVAS



Pernod Ricard Gabon

BP 8413 LIBREVILLE - BATTERIE IV (FACE EL RAPHA)
prgabon19@yanoo.fr - www.pernod-ricard.fr

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.